



Rapport d'activités 2022
Projets 2023
Compte des résultats 2022
Budget 2023

**Centre de services agréés
par l'A.V.i.Q. pour Jeunes
et Adultes présentant un
handicap moteur**

Chemin de Perwez, 16
4500 HUY (Ben-Ahin)
BELGIQUE

Tél. +32 85 611 155
Fax +32 85 611 294

chateauvert@chateauvert.be
www.chateauvert.be

Numéro d'entreprise
0448 033 201

*Déduction Fiscale pour tout don
à partir de 40€ :*
BE45 0689 1007 9689

AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap


Loterie Nationale

CAP48
www.cap48.be


huy
plus
belle la ville


COMMUNE DE
MARCHIN

Avec le soutien de
la

Wallonie

1. INTRODUCTION	3
2. AGREMENTS	4
A. SERVICE RESIDENTIEL POUR JEUNES (S.R.J.).....	4
B. SERVICE RESIDENTIEL POUR ADULTES (S.R.A.)	4
C. SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES (S.A.J.A.)	4
3. STATISTIQUES CONCERNANT LES BENEFICIAIRES : NOMBRE, AGE, ETIOLOGIE,	5
A. S.R.J.	5
B. S.R.A.	6
C. S.A.J.A.....	7
4. BILAN CONCERNANT L'ORGANISATION GENERALE ET AU SEIN DES GROUPES DE VIE.....	9
A. ORGANIGRAMME ARRETE AU 31.12.2022.....	9
B. FONCTIONNEMENT PAR SERVICE + COORDINATION	9
C. PROJETS DE VIE DES BENEFICIAIRES	10
D. VALORISATION DES ROLES SOCIAUX ET GESTION DE PROJETS.....	11
E. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES :	12
F. EDUCATION A LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (E.V.R.A.S.).....	12
G. PROJET DE « JE » A « NOUS » : CULTIVONS NOS DIFFERENCES.	13
H. CONTRAT D'OBJECTIFS	13
I. LOGICIEL PEPS.....	14
J. AUTRES CHANTIERS REALISES... ..	14
5. BILAN CONCERNANT LA SANTE DES BENEFICIAIRES ET L'ORGANISATION DES SOINS ET DES ACTIVITES LIEES A LA SANTE	16
A. SERVICE INFIRMIER	16
B. SERVICE KINE.....	19
C. SERVICE ERGOTHERAPIE.....	20
D. SERVICE LOGOPEDIE.....	21
E. SERVICE PSYCHOLOGIE	22
6. BILAN CONCERNANT L'EMPLOI.....	25
A. CADASTRE DE L'EMPLOI.....	25
B. STATISTIQUES - EMPLOI.....	26
C. AIDES A L'EMPLOI.....	26
D. FORMATIONS	26
7. ASPECTS COMPTABLES : BILAN 2022 – COMPTE DES RESULTATS 2022 ET BUDGET 2023.	29
A. BILAN 2022	29
B. COMPTE D'EXPLOITATION 2022	33
C. ANALYSE COMPARATIVE DE L'ETAT DE TRESORERIE	40
8. BUDGET 2023.....	41
9. PROJETS 2023	46
10. REMERCIEMENTS.....	50

1. INTRODUCTION

En 2022, un certain nombre de réorganisations et de nouveaux projets ont pu voir le jour.

Côté pédagogique, les projets de vie ont vu apparaître une nouvelle dynamique en réunissant chaque discipline autour de la table afin de construire le projet de vie du bénéficiaire. Aux SRA/SAJA, de nouvelles activités telles que « Je cours pour ma forme », « l'organisation de petits déjeuners » ou encore l'organisation de « Cafés rencontre » et de soirées « Parlons d'amour », ont pu voir le jour. Et au SRJ, les intervenants ont dû revoir leur accompagnement de par l'arrivée de plus petits enfants de moins de 6 ans.

Côté santé, une remise à niveau des bilans annuels des bénéficiaires, et donc de leurs suivis médicaux, a dû être réalisée en cette période de post-crise sanitaire. De plus, une restructuration du travail en redéfinissant le rôle de chacun a été bénéfique et a notamment permis une meilleure collaboration avec les services éducatifs en permettant un retour des aides-soignants au sein des groupes de vie. Cela a pu être possible par la création d'un poste de personnel administratif pour l'équipe de soins.

Côté infrastructure, outre de nombreux travaux réalisés dans le bâtiment actuel, le projet des constructions s'est poursuivi. Un premier marché public a pu être lancé. Cependant, au vu de la hausse du prix des matériaux, le projet a dû être revu et adapté et un second marché public sera relancé (passage d'un lot unique à 8 lots, introduction de variante,...). En parallèle, la recherche de nouveaux moyens financiers a permis de récolter des fonds supplémentaires.

Et enfin, côté institutionnel, plusieurs projets ont démarré ou progressé : les groupes de réflexion dans le cadre du contrat d'objectif ont débuté ; l'ensemble des rôles et fonctions ont été revus selon les 3 critères : savoir, savoir-faire et savoir-être ; et le logiciel PEPS a poursuivi son implantation par la création du poste de garant PEPS et de formations diverses.

2. Agréments

A. Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.)

« Le service « Le Château Vert », organisé par le secteur privé, sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé à durée indéterminée avec un objectif de 14.659 points* en **service résidentiel pour jeunes** bénéficiaires des prestations de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection Sociale, du handicap et des Familles, âgés de 0 à 25 ans et atteints de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, déficience mentale légère, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, déficience mentale sévère (1 personne), de troubles caractériels, présentant un état névrotique ou prépsychotique (1 personne) et lésion cérébrale congénitale ou acquise. Handicap associé : autisme. »

« Le service reçoit un agrément nominatif pour l'accueil de **trois personnes**. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

* Basé sur 36 personnes accueillies

B. Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.)

« Le service « Le Château Vert » organisé par secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé pour accueillir en **service résidentiel pour adultes, 34 personnes, des deux sexes**, bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteintes de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. Parmi ces 34 bénéficiaires, 20 relèvent de la catégorie C. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

« Le service « Le Château Vert », organisé par le secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, reçoit un agrément supplémentaire pour la **prise en charge nominative de 3 personnes**. »

C. Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)

« Le service « Château Vert », organisé par secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé avec un objectif de 1675 points* en **service d'accueil de jour pour adultes**, bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteints de troubles moteurs, paralysie cérébrale, troubles respiratoires, malformations cardiaques, dysmélie, poliomyélite, troubles graves de la parole, de l'ouïe ou de la vue, sclérose en plaques, spina-bifida ou myopathie, épilepsie, malformation du squelette ou des membres avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

* Basé sur 8 personnes accueillies

Ces trois agréments ont été revus et accordés pour la période allant du 1^{er} février 2020 jusqu'au 31 janvier 2026 où ils feront l'objet d'une réévaluation. A partir du 1^{er} août 2022, une modification a été apportée à l'agrément du SRJ. L'âge minimum des enfants accueillis est passé de 3 à 0 ans.

3. Statistiques concernant les bénéficiaires : Nombre, âge, étiologie, ...

A. S.R.J.

- Au 31.12.2022 : **on compte 39 bénéficiaires dont 3 personnes sous Convention Nominative.**

Durant l'année 2022, nous avons enregistré 12 entrées, 9 sorties et 2 réorientations.

- En termes de **points** :
 - Pour les agréments : 14.659 points à atteindre
21.190,05 points obtenus
C'est-à-dire un surplus de 6.531,05 points soit 44,55 % en plus de l'objectif points à atteindre.
 - Pour les Conventions Nominatives : 1.760,28 points à atteindre
2.152,91 points obtenus
C'est-à-dire un surplus de 392,63 points soit 22,3 % en plus de l'objectif points à atteindre.

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2022, **la répartition d'âge** est la suivante :

De 0 à 5 ans	7	14 %
De 6 ans à 11 ans	10	20 %
De 12 ans à 17 ans	18	36 %
De 18 à 21 ans	15	30%

Nous constatons une augmentation considérable du nombre de bénéficiaires de moins de 12 ans par rapport aux années précédentes (17 en 2022 ; 8 en 2021 ; 5 en 2020 ; 4 en 2019 ; 5 en 2018).

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2022, **la répartition de sexe** est la suivante :

Féminin	19	38 %
Masculin	31	62 %

- Tous les enfants, sauf 2 de moins de 2 ans et demi, poursuivent **l'enseignement fondamental ou secondaire** aux Écoles du « Château Vert ». Ils sont scolarisés matin et/ou après-midi selon l'avis du médecin.

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2022, **la répartition de l'étiologie des handicaps*** est la suivante :

* Un bénéficiaire peut se retrouver dans une ou plusieurs étiologie(s).

Prématurité	7
Anoxie néonatale	5
Malformations cérébrales	3
Syndromes génétiques	19
Traumatismes crâniens	3
Infections	0
Autres ou non défini	13

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2022, **la répartition de catégorie du handicap*** est la suivante :

* Un bénéficiaire peut se retrouver dans une ou plusieurs catégorie(s) associée(s).

010		Troubles moteurs	29
020		Paralysie cérébrale	25
170		Lésion cérébrale congénitale ou acquise	11
160		Autisme	2
140		Troubles caractériels	2
071	Associé	Problèmes visuels	0
100	Associé	Epilepsie	6
140	Associé	Troubles caractériels	0
160	Associé	Autisme	4

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2022, **la répartition des protections de la personne** est la suivante :

Administration	13	26%
Pas de protection	17	34%
Protection judiciaire	20	40%

Nous remarquons une augmentation considérable des situations avec protection judiciaire (20 en 2022 contre seulement 6 ou 7 les années précédentes).

B. S.R.A.

- Au 31.12.2022 : **34 bénéficiaires agréés + 1 bénéficiaire supplémentaire + 3 bénéficiaires sous convention nominative = 38 bénéficiaires**

Durant l'année 2022, nous avons enregistré 3 entrées et 2 décès.

- **Présences pour les bénéficiaires agréés**
 - Présences : 10.909 journées dont 3.346 lors des W, JF, Vac.
 - Retours en famille : 1373 journées.
 - Absences justifiées : 259 journées.
 - Présence lors des W, JF et vac. : 70,65 %
- **Présences pour les bénéficiaires sous convention nominative**
 - Présences : 940 journées dont 257 lors des W, JF, Vac.
 - Retours en famille : 155 journées.
 - Absences justifiées : 0 journée.
 - Présence lors des W, JF et vac. : 62,56 %
- Au 31.12.2022, **la répartition suivant le sexe** est la suivante :

Féminin	10	26,3 %
Masculin	28	73,7 %

- Au 31.12.2022, **la répartition d'âge** est la suivante :

Moins de 20 ans	2	5,26 %
De 20 à 29 ans	6	15,79 %
De 30 à 39 ans	9	23,69 %
De 40 à 49 ans	11	28,95 %
De 50 à 59 ans	8	21,05 %
+ de 60 ans	2	5,26 %

- Au 31.12.2022, **la durée de prise en charge**, pour 58 % de la population, est supérieure à 10 ans.
- Au 31.12.2022, **la répartition selon l'étiologie du handicap** est la suivante :

Accident de la route	6	15,79 %
Épilepsie	1	2,64 %
Maladie (dont orpheline)	7	18,4 %
T.S.	1	2,64 %
I.M.C.	21	55,25 %
Accident domestique	1	2,64 %
Accident vasculaire	0	0 %
Diabète	1	2,64 %

- Au 31.12.2022, **la répartition selon la catégorie du handicap** (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	11	28,95 %
B	6	15,8 %
C	21	55,25 %

- Au 31.12.2022, **les mesures de protection juridique** sont :

Administration de biens	24	63,16 %
Administration de biens et de la personne	10	26,32 %
Sans protection	4	10,52 %

C. S.A.J.A.

- Au 31.12.2022 : on compte **8 bénéficiaires**
Durant l'année 2022, nous avons enregistré 2 entrées et 2 sorties.
- En termes de **points** : 1.675 points à atteindre
1.735 points obtenus
C'est-à-dire un surplus de 60 points soit 3,58 % de plus que l'objectif à atteindre.
- Au 31.12.2022, **la répartition suivant le sexe** est la suivante :

Féminin	3	37,5 %
Masculin	5	62,5 %

- Au 31.12.2022, **la répartition d'âge** est la suivante :

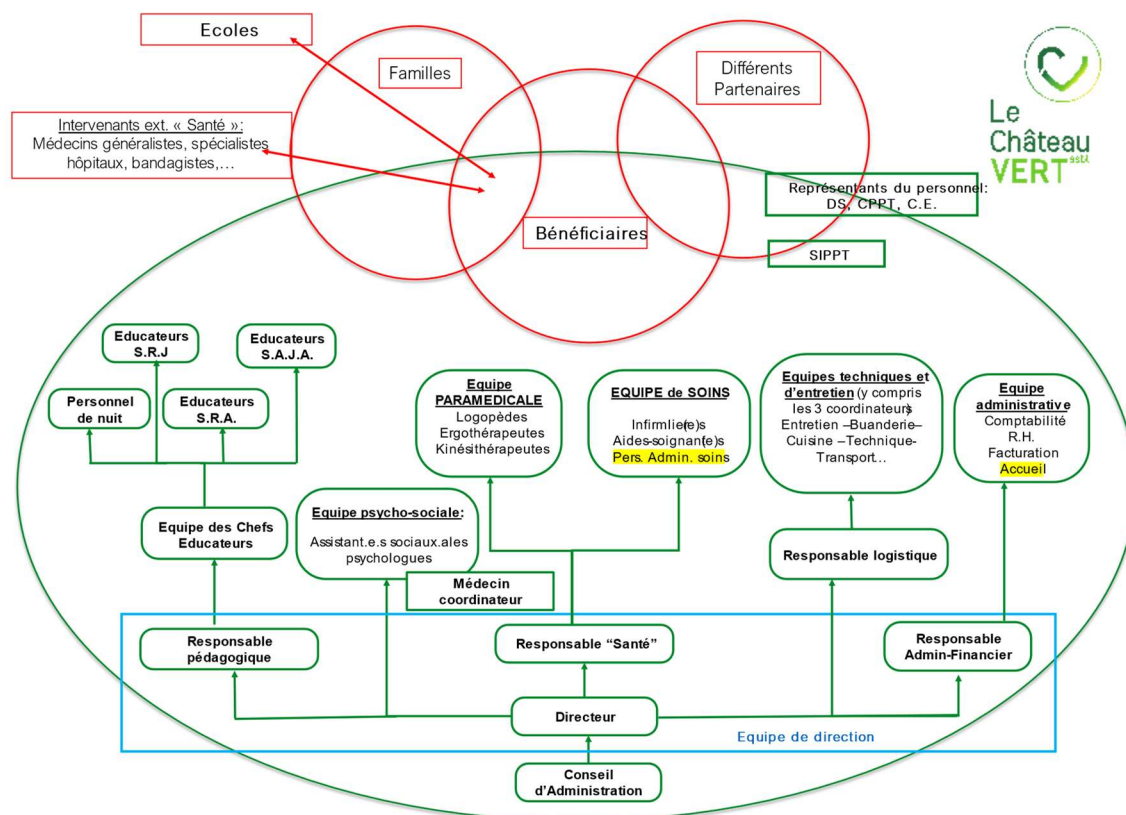
De 18 à 29 ans	0	0 %
De 30 à 39 ans	5	62,5 %
De 40 à 49 ans	2	25 %
De 50 à 59 ans	1	12,5 %

- Au 31.12.2022, **la répartition selon la catégorie du handicap** (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	4	50 %
B	1	12,5 %
C	3	37,5 %

4. Bilan concernant l'organisation générale et au sein des groupes de vie

A. Organigramme arrêté au 31.12.2022



En juillet 2022, nous engageons une personne pour réaliser le travail administratif de l'équipe de soins. Cela permet aux aides-soignants de rester au sein des groupes de vie après les toilettes afin d'accompagner les bénéficiaires dans des moments d'activités ou de soins.

En avril 2021, un partenariat avait débuté avec le CPAS de Wanze afin d'aider une personne à retrouver ses droits de travailleur. Un poste à l'accueil s'est donc créé. Cette collaboration se terminant en mars 2023 et ce poste répondant à un réel besoin institutionnel, nous avons décidé de faire un appel à candidature pour un engagement en avril 2023.

Suite à la demande d'un chef éducateur de stopper sa fonction de technicien horaire, nous avons décidé de confier cette mission à chaque responsable de service.

B. Fonctionnement par service + coordination

Les services résidentiels et d'accueil de jour de l'A.S.B.L. Le Château Vert sont répartis en différents groupes de vie.

Au 31.12.2022, on peut compter :

- Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.) :
 - 1^{er} étage : 14 bénéficiaires et 8 éducateurs.
 - 3A : 13 bénéficiaires et 8 éducateurs.
 - 3B : 12 bénéficiaires et 8 éducateurs.

- Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.) :
 - 2A : 11 bénéficiaires et 8 éducateurs.
 - 2B : 12 bénéficiaires et 7 éducateurs.
 - Rotonde/Envol : 11/4 bénéficiaires et 8 éducateurs.
- Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)
 - 8 bénéficiaires dont 6 part time et 4 éducateurs.
- Le 1^{er} mai 2022, suite au départ à la pension de Mr Asselbourg, Cécile Lefebvre est nommée à la direction. La responsabilité pédagogique et d'organisation des espaces de vie est confiée à Joao Loureiro (fin de la situation « faisant fonction »).
- Suite à la démission de la responsable du groupe 2B au SRA, une réorganisation du service est mise en place. Les groupes de vie du 2A et du 2B passent sous la responsabilité d'un seul chef et idem pour la Rotonde et le SAJA. L'équipe de nuit garde son chef éducateur. Au niveau du SRJ, rien ne change, chaque structure a son chef éducateur.
- Les chefs éducateurs sont en horaire détaché les jeudis (+ certains mardis au S.R.A. et S.R.J.). Ils disposent d'un local au 4^e étage. Ces journées leur permettent de :
 - Se coordonner (passation et mise en commun des informations).
 - Gérer les horaires et le côté administratif.
 - Organiser des réunions mensuelles avec les responsables de l'équipe de soins.
 - Participation active un mardi/mois avec le responsable pédagogique à un espace de travail commun → (il s'agit d'une partie du programme « ...de je à nous... ») ou ils réfléchissent, analysent et ajustent si besoin leurs organisations et leurs fonctionnements au sein de l'institution. Le second objectif est le travail autour de la dimension managériale et le pilotage de leurs équipes. Cet espace est primordial car il permet la remise en question et l'évolution de leurs travaux en tant que responsable. Il renforce l'esprit d'équipe entre les responsables d'équipes et favorise le partage et l'échange entre eux.
- Des réunions d'équipe sont formalisées :
 - Un jeudi matin par mois, une réunion avec le personnel de nuit est réalisée avec leur responsable.
 - Les jeudis après-midi sont consacrés aux réunions d'équipe éducative de jour. Deux réunions mensuelles (dont une obligatoire) sont assurées pour les éducateurs de chaque groupe de vie.
 - Les éducateurs du S.A.J.A quant à eux se réunissent tous les mardis après-midi.

C. Projets de vie des bénéficiaires

Concernant les évaluations des projets de vie, le rythme des réunions interdisciplinaires est complètement revenu à la normale. Le calendrier des réunions est établi sur l'année et permet l'évaluation du projet de vie de chaque bénéficiaire de l'institution autour d'une équipe pluridisciplinaire constitué par :

- L'éducateur « référent »
- 1 ergothérapeute
- 1 logopède

- 1 kinésithérapeute
- 1 assistante sociale
- 1 psychologue
- 1 membre de l'équipe de soins
- Le responsable pédagogique
- Les éducateurs du groupe concerné
- 1 professeur des écoles du Château Vert (pour le SRJ)

Les évaluations des projets se doivent d'être plus efficaces. L'objectif est de rassembler l'éducateur « référent », l'équipe éducative et un maximum d'acteurs professionnels et leurs « approches » en même temps autour du projet du bénéficiaire afin d'optimiser la qualité de celui-ci et de construire une nouvelle procédure claire. L'organisation d'une telle approche a été bien plus compliquée à mettre en place (horaire et présence des personnes au même moment ...), mais nous y sommes parvenus car nous pensons réellement que « Cultiver nos différences est une force pour le projet de vie du bénéficiaire ».

Suite aux nombreuses nouvelles entrées au S.R.J., notre population change et de très jeunes enfants (0 à 6 ans) sont désormais présents au sein de nos lieux de vie. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'adapter l'élaboration des projets de vie à la spécificité de ces jeunes enfants en créant une nouvelle mouture nommé « Les petits pas ». Ce nouveau document a pour objectif d'offrir aux éducateurs un outil qui leur permet de créer un projet de vie pour les petits enfants et leurs évolutions. Cet outil permet de déterminer des objectifs adaptés aux besoins de ces derniers. De cette manière, si un enfant, après analyse de ces aptitudes, nécessite essentiellement d'être stimulé sensoriellement, et bien son projet peut être établi en tenant compte de cette spécificité.

D. Valorisation des rôles sociaux et gestion de projets

Les projets visant la valorisation des rôles sociaux et l'inclusion des bénéficiaires du Château Vert au sein de la société restent des objectifs primordiaux pour l'institution en 2022.

- Au S.R.J. :
 - Les rencontres avec les jeunes de « Eté Solidaire » ont pu se dérouler. Les adolescents ont pu participer à la vie au sein des groupes pendant les vacances d'été comme ils le font maintenant depuis quelques années et organiser des activités (sorties cinéma, domaine de Chevetogne, Bowling...).
 - Les activités telles que la gymnastique, la piscine,... sont également au programme !
- Au S.R.A. :
 - Le projet de la cafétéria mené paritairement par des membres du personnel ainsi que des bénéficiaires adultes s'est poursuivi. Malheureusement, le projet du « Point ferme » a pris fin en juillet 2022.
 - Les collaborations vers l'extérieur (bénévolat dans une école, à St Vincent de Paul,...) se font toujours également.
 - Les projets internes à l'institution sont également toujours menés pour les groupes de vie (ex : travail en cuisine, travail avec l'équipe technique,...).
 - Le projet SCI international a repris en août 2022 avec la venue de 8 bénévoles venant du Mexique, d'Espagne, du Portugal et de Finlande. Ils

ont logé au sein de l'institution durant 15 jours et accompagné les bénéficiaires autour de leur vie quotidienne et de diverses activités.

- Au S.A.J.A. :
 - Les activités avec la FEMA ont repris complètement en septembre 2022 et les rencontres avec l'asbl « Nuances » continuent également.
- La participation des volontaires au sein du Château Vert a fortement été impactée par la crise du Covid. Il a été très difficile de maintenir une cohérence dans leurs allées et venues. Cette collaboration est néanmoins relancée en 2022 avec l'arrivée de 4 bénévoles provenant de l'équipe des volontaires du CHRH. Cette collaboration doit perdurer dans le temps. La recherche de nouveaux bénévoles reste évidemment un point important pour nous.

E. Développement de nouvelles activités :

- **Projet cafétéria : Organisation de petits déjeuners :**
Le projet cafétéria a développé un nouveau concept : l'organisation de petits déjeuners. Cela permet de proposer un espace de rencontres où les personnes peuvent discuter et recréer du lien social.
- **Je roule pour ma forme :**
Dans l'optique de créer du lien avec les institutions avoisinantes, cette activité consiste à créer des binômes « coureur/rouleur (voituré électrique) » et d'aller s'entraîner sur les Ravels et autres endroits accessibles. En plus de ces balades régulières, les binômes participent également à des joggings officiels, dont le premier fut réalisé en juin 2022.

F. Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (E.V.R.A.S.)

Les réflexions et accompagnements des jeunes dans l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle du S.R.J. se poursuivent :

- Pour rappel, une cellule regroupe l'assistante sociale du SRJ, la psychologue du SRJ, le responsable pédagogique, des éducateurs porteurs du projet, deux représentants de l'école spécialisée, une responsable de l'équipe de soins et un membre de l'équipe du planning familial de Huy. Elle est animée d'une part, par le responsable pédagogique et, ponctuellement, par un expert en « handicap et sexualité » et a pour mission :
 - De soutenir le groupe dans ses réflexions ;
 - D'accompagner la mise en place de projets E.V.R.A.S. ;
 - De proposer d'éventuelles formations ;
 - De proposer des lectures et ouvrages pour jeunes ;
 - De guider dans la collaboration avec les familles ;
 - De participer à la rédaction de la charte.
- Les groupes de jeunes, se rassemblant pour mettre des mots ou utiliser tout autre moyen de communication afin d'exprimer et prendre en compte les émotions, besoins, souhaits en termes de vie relationnelle, affective et sexuelle, ont eu lieu de manière ponctuelle en 2022.

- La cellule s'est orientée vers un travail auprès des équipes éducatives :
 - Comment faire vivre notre charte au sein des équipes de l'institution ?
 - Comment sensibiliser, aborder les éducateur(trice)s autour de la question de l'EVRAS ?

Une formation a été menée auprès de chaque groupe de vie du SRJ afin de sensibiliser les équipes à la question de l'EVRAS.

La cellule doit vivre à travers l'échange autour des situations rencontrées dans les lieux de vie (voir projet 2023).

- Le SRA s'inscrit également dans cette optique en septembre 2022 et signe la convention « Parlons d'amour ». Ce projet inter-institutionnel rassemble nos bénéficiaires à travers des rencontres mensuelles autour de 2 thèmes :

Café rencontre : qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'agrandir leur cercle amical.

Parlons d'amour : qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de rencontrer d'autres personnes dans l'optique de rencontrer l'Amour.

G. Projet de « Je » à « Nous » : Cultivons nos différences.

« ...De Je à Nous... » est un programme qui vise au développement, à l'épanouissement et à l'optimisation du travail collectif et collaboratif au sein de l'Institution. L'idée est de favoriser et valoriser plus intensivement ce type de travail dans l'ensemble de l'établissement. Ce programme comprend :

- Le pilotage des équipes sur le « sens » de notre travail (le pourquoi nous sommes ici...) et la création d'un véritable état d'esprit collectif autour de celui-ci ;
- L'optimisation de la collaboration interdisciplinaire ;
- Le développement de compétences transversales en favorisant le partage d'expertise, la capacité d'adaptation des individus, la connaissance mais aussi la reconnaissance du travail au sein de structures différentes (SRJ, SRA, Médical, ouvrier, paramédical etc....).

Concrètement, en 2022, ce programme continue avec la philosophie de « Cultivons nos différences... » auprès des :

- **chefs éducateurs** : à travers l'espace créé (toute la journée 1x/mois) où les chefs abordent, avec le responsable pédagogique, l'organisation des structures mais aussi les dynamiques et le pilotage des équipes. *Cultivons ce qui nous diffère en tant que chef, partageons notre expérience, notre regard, notre expertise, nos outils... Travaillons ensemble autour d'objectifs et de sens commun !*
- **équipes éducatives** : 1^{ère} rencontre avec les équipes éducatives du S.R.J. autour d'un atelier qui a pour objectif le sens de notre travail en tant qu'éducateur au Château Vert. Pourquoi sommes-nous là ? Quelles sont nos valeurs ? Quels sont nos objectifs en tant qu'éducateur ?
Les équipes éducatives du S.R.A. et du S.A.J.A. auront leur 1^{ère} rencontre en 2023.

H. Contrat d'objectifs

En septembre 2022, les groupes de travail prévus dans le cadre du contrat d'objectifs ont débuté. Un superviseur extérieur les a tous épaulés pour le démarrage et suit de manière plus poussée le groupe travaillant sur l'organisation qui sera mise en place à l'hébergement lors de la construction des nouveaux pavillons adaptés.

Le contrat d'objectif reprend, pour les 6 années à venir (de 2022 à 2027), les projets en terme d'accompagnement, d'infrastructure, d'organisation, de budget,...

I. Logiciel PEPS

L'utilisation du logiciel PEPS, implémenté en 2021, s'est approfondie en 2022. Vu les difficultés des équipes à utiliser ce nouvel outil, un garant PEPS a été désigné au sein de l'institution et des formations plus approfondies ont eu lieu tout au long de l'année.

- En mai 2022 : désignation d'un référent PEPS institutionnel, responsable du développement de l'outil au niveau institutionnel (formation des équipes, création de supports, recherche et développement de nouvelles fonctionnalités en collaboration avec le groupe du contrat d'objectif).
- De mai à septembre 2022 : formation plus poussée du référent par la société PEPS, création de support, travail de réajustement de l'utilisation de certaines fonctionnalités utilisées par le service infirmier.
- En octobre 2022 : début des formations des équipes éducatives (communication, observation, agenda, encodage des absences et des paramètres des bénéficiaires) et mise à jour de l'équipe infirmière.
- En novembre 2022 : poursuite des formations collectives éducatives et individuelles psycho-sociales, création d'un support pour les paramédicaux/éducateurs d'activité et travail sur les bases d'activités (encodage des données des activités du SAJA et des suivis paramédicaux).
- En décembre 2022 : finalisation de la première vague de formation de base.

J. Autres chantiers réalisés...

- Rédaction des rôles et fonctions et Evaluation des membres du personnel.
En 2022, les rôles et fonctions de tous les postes de travail au sein de l'A.S.B.L. ont été revus et rédigés en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.
Cela permet, entre autres, de généraliser les évaluations formatives annuelles à l'ensemble du personnel du Château Vert.
Ces rôles et fonctions seront réévalués en 2023.
- Action philanthropique.
La traditionnelle soirée de gala de bienfaisance a eu lieu le samedi 26 novembre 2022 au Centre Culturel de Huy avec, au programme, la pièce de théâtre intitulée : « Toâ », présentée par la Comédie de Bruxelles. Nous avons accueilli 727 spectateurs et avons pu, cette année, nous retrouver pendant et après le spectacle, autour d'un verre.
- Les nouvelles constructions du S.R.A.
 - Suite à l'accord reçu pour le permis d'urbanisme en octobre 2021, nous avons pu lancer un premier marché public européen en juillet 2022. Malheureusement, suite à la hausse des prix trop élevée, nous n'avons pas pu attribuer ce marché. Le dossier a donc été revu par le bureau des architectes, et en accord avec l'AViQ, afin de repartir sur un projet réalisable financièrement parlant. La décision de partir sur 8 lots séparés plutôt que sur un lot unique a été prise. De même, des options et

variantes sont apparues dans le projet. Un 2^e marché public européen verra donc le jour en février 2023.

- Côté financier les fondations Roger de Spoelberch (1.250.000€) et NIF (225.000€) ont accepté de nous soutenir dans ce grand projet de construction.

- Amélioration et embellissement de l'infrastructure.

- Le projet « plaine de jeux » s'est poursuivi avec l'apport de nouveaux modules (mise en place du trampoline et d'une balancelle « nid »).
- Le salon de l'Envol a été rénové et l'ancienne véranda a été démolie afin de venir y semer une pelouse au printemps 2023.
- Les conduites de chauffage, traversant les caves et allant vers la salle de gym des écoles et l'atelier, ont été remplacées.
- Un local coiffure/esthétique a été créé au rez-de-chaussée.
- Côté véhicules, plusieurs projets ont vu le jour :
 - Achat d'un nouveau véhicule
 - Mise en place de formations pour le personnel sur l'utilisation et la bonne tenue des cars
 - Souscription d'une assistance dépannage pour l'ensemble des véhicules
- Divers matériels ont été achetés :
 - Pour la cuisine : friteuse, mixer professionnel, sauteuse professionnelle, groupe extracteur pour la hotte
 - Pour la buanderie/entretien : 2 séchoirs et 2 laves-linges, des systèmes de distribution automatique de produit lessive, une autolaveuse
 - Au 3A : remplacement des électros (frigo, taque, hotte), installation de protections murales, peintures
 - Au SAJA : micro-onde et presse-fruits
 - Pour l'équipe technique : raboteuse, sertisseuse,...
- Des aménagements ont été réalisés pour les animaux (réaffectation et reconstruction du garage, nouvelle pâture sécurisée).
- La centrale incendie de la Rotonde a été remplacée.
- Un audit énergétique a débuté en vue d'introduire un dossier UREBA afin de pouvoir rénover le building.

- Séances de méditation.

Après les années assez compliquées dues à la crise sanitaire, il était temps de se ressourcer. C'est pourquoi, durant l'année 2022, des séances de méditation ont été offertes à l'ensemble des membres du personnel. Celles-ci ont lieu 2 fois par mois et sont ouvertes à tous.

L'offre, rencontrant quelques amateurs, sera renouvelée en 2023 et verra la participation commune de membres du personnel et de bénéficiaires du Château Vert.

5. BILAN concernant la santé des bénéficiaires et l'organisation des soins et des activités liées à la Santé

A. Service infirmier

A.1. Organisation du service de soins

L'année 2022 a été marquée par la constitution d'une nouvelle équipe de soins. En effet, durant la deuxième partie de 2021 l'équipe de soins a fait face à de nombreux départs pour divers motifs.

Le premier semestre de 2022, l'équipe s'est progressivement reconstruite avec le retour de collaborateurs et l'arrivée de nouveaux infirmiers et aides-soignants.

Ce semestre s'est clôturé également par l'engagement d'un personnel de référence pour suivi administratif des services de soins et un écartement partiel d'une infirmière.

En deuxième partie d'année, nous avons eu le retour de congé de maternité de deux personnes de l'équipe et l'engagement d'aides-soignants déjà présents au Château Vert en contrat CDI.

Excepté un écartement pour congé de maternité d'une infirmière, remplacée depuis peu par du temps de travail aide-soignant, l'équipe est donc aujourd'hui au complet depuis le second semestre 2022.

Elle est donc constituée en ce mois de mai 2023 de :

- 6.14 ETP infirmiers
- 7.25 ETP aide-soignant
- 0.5 ETP assistant administratif

Pour l'année 2022, 20.103 prestations infirmières ont été facturées avec une moyenne de 1675 prestations par mois. Cela représente une diminution du volume de facturation d'un peu moins de 10%. Celle-ci s'explique en grande partie par la venue de prestataires indépendants en début 2022 mais également par le changement de profil des enfants accueillis au Château Vert.

À la suite de la récupération d'une équipe salariée plus conséquente, un travail de fond a pu commencer avec la mise en avant de plusieurs points de travail prioritaire.

Suivi médical :

- En cette période post crise, un constat était mis en avant, un besoin criant de remettre en place un suivi médical de fond des résidents. En effet durant la crise, l'ensemble des rendez-vous de suivi non urgents a été annulé par les hôpitaux et le suivi journalier s'est beaucoup calqué sur la crise COVID.
- Ce suivi plus approfondi c'est organisé comme suit :
 - ✓ Remise en place des bilans annuels médicaux pour les bénéficiaires du SRJ chaque jeudi matin avec le Dr De Marneffe.
 - ✓ Mise à jour des bilans annuels des résidents du SRA par le médecin coordinateur.

A la suite de ces bilans, en a découlé un grand nombre de rendez-vous médicaux pour les résidents.

Ceux-ci ont été organisés par l'assistante administrative et gérés grâce à une bonne collaboration entre le service de soins et les équipes éducatives.

Travail de la structure de travail et la collaboration avec les équipes éducatives :

- Clarification des rôles complémentaires de chaque métier de l'équipe (aide-soignant, infirmier, assistant administratif) via le travail d'un tableau des tâches de chaque métier.
- Réflexion commune sur l'organisation inter-métier et le retour des aides-soignants dans les groupes pour les aides repas/change mais également pour aider en cas de nécessité aux tâches logistiques liées au soins et/ou proposer un accompagnement des bénéficiaires seul ou collaboration avec un autre métier.

Organisation du service :

- Rangement et structuration des stocks de matériel de soins (en cours).
- Modification de la procédure de gestion des rendez-vous médicaux.
- Rangement progressif des dossiers médicaux.

Peps :

- Gestion informatisée progressive des commandes de médicaments chroniques hors PMI.
- Suppression complète des outils de communication papier au profit de Peps.
- Suivi des selles et des observations journalières dans Peps.
- Encodage systématique des comptes-rendus des rendez-vous médicaux internes et externes ainsi que des suivis à prévoir/

Évaluation du personnel :

Celles-ci ont repris progressivement en fin d'année 2022.

A.2. Hospitalisations

Durant l'année 2022, nous avons recensé 20 hospitalisations d'au moins une nuit, dont 10 au CHRH, deux à Saint-Luc Bruxelles, deux au CHR Citadelle, deux au Mont Léglia, deux à William Lennox et deux gérées par les parents.

Un quart de ces hospitalisations était programmé pour réaliser des examens de nuit neurologiques ou pneumologiques.

Le reste des hospitalisations avait pour motif une intervention chirurgicale ou une urgence médicale.

Dans la plupart des situations, les hospitalisations sont gérées par le Château Vert et nécessitent un accompagnement par le personnel.

A.3. Accompagnements vers des structures médicales extérieures

L'accompagnement des bénéficiaires lors de consultations médicales extérieures par le personnel de soins et/ou éducatif permet un suivi plus rapproché, une communication plus rapide et un moyen préventif d'éviter l'hospitalisation.

De plus en plus nombreuses au fur et à mesure des années, elles déforcent les équipes de terrain et augmentent les frais de déplacement pris en charge par l'institution.

L'augmentation constatée en 2021 a continué durant l'ensemble de l'année 2022 et les difficultés d'organisation se sont confirmées. Nous sommes en effet passé de 196 consultations en 2021 à 255 consultations en 2022 (135 pour le SRJ et 120 pour le SRA).

L'organisation des rendez-vous a été facilitée par l'arrivée de l'assistant administratif. Néanmoins le volume d'heures d'accompagnement et le nombre de trajet restent une difficulté et nécessite de trouver des solutions structurelles à l'avenir.

S.R.J : 135 consultations

<u>Disciplines rencontrées</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Neurologie	24	17,6%
Ciricu	16	11,7%
Endocrinologie	5	3,7%
Orthopédie	9	6,6%
Radiologie	10	7,3%
O.R.L.	8	5,9%
Dentisterie	8	5,9%
Dermatologie	2	1,4%
Anesthésiologie	3	2,2%
Ophthalmologie	12	8,8%
Pédiatrie	12	8,8%
Gastro-entérologie	6	4,4%
Pneumologie	5	3,7%
Gynécologie	3	2,2%
Autres(pédopsy, chir abdo., ...)	12	8,8%
	135	100%

S.R.J : Localisation des 135 consultations extérieures :

<u>Localisation du service extérieur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Huy et environs	34	25,2%
Liège – Mont Légia	15	11,1%
Liège – Hôpital de la Citadelle	26	19,2%
Liège - CHU	3	2,2%
Bruxelles- Saint Luc- Erasme	12	8,9%
Namur (Andenne)	7	5,2%
Pôle Santé	5	3,7%
William Lennox	4	2,9%
UCL Mont-Godinne	11	8,1%
Cabinet privé/autres	12	8,8%
Assuré par les parents	6	4,4%
	135	100%

S.R.A : 120 consultations :

<u>Disciplines rencontrées</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Examens Radiologie	12	10%
Remplissage de pompe	12	10%
Neurologie	12	10%
Orthopédie	9	7,5%
Gastro-entérologie	3	2,5%
ORL	4	3,3%

Ophthalmologie	5	4,2%
Urologie	2	1,7%
Pneumologie-allergologie-sommeil	6	5%
Dentisterie	29	24,2%
Anesthésie	3	2,5%
Cardiologie	3	2,5%
Endocrinologie	3	2,5%
Soins de plaie	6	5%
Chirurgie vasculaire	2	1,7%
Hématologie	4	3,3%
Dermato	3	2,5%
Osteopathie	1	0,8%
Gynécologie	1	0,8%
	120	100%

S.R.A. : Localisation des 120 consultations :

<u>Localisation du service extérieur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Huy et environs	57	47,5%
Liège – Hôpital de la Citadelle	19	15,8%
Liège - CHU	2	1,7%
Nandrin - Fraiture	3	2,5%
Mont-Falise	8	6,7%
Pôle Santé	4	3,3%
Polyclinique Andenne	6	5%
UCL Bruxelles	5	4,2%
Cabinet privé	4	3,3%
Autres	10	8,3%
Assurés par les parents	2	1,7%
	120	100%

B. Service kiné

Le service kiné est constitué de 3 ETP en charge fin 2022 (5 personnes physiques).

Une kinésithérapeute a été écartée du travail au mois de février et une a quitté l'équipe au 1er avril 2022 suite à sa pension. L'engagement d'un nouveau kinésithérapeute à 0,5 ETP a été effectué mi-février et un autre mi-mars 2022.

Sur l'année 2022, 3920 prestations ont été facturées.

La facturation des prestations de kinésithérapie s'effectue toujours via les services d'une société de facturation Allfact.

Durant l'année 2022, les prises en charge en hippothérapie en collaboration avec les ergothérapeutes et les équipes éducatives ont continué. Les séances d'hydrothérapie au CHR de Huy sont, elles, toujours suspendues actuellement.

Le séjour au ski a pu être réorganisé en ce début d'année 2022 et ce pour le plus grand bonheur des bénéficiaires.

En complément des prises en soin des résidents, les kinésithérapeutes travaillent de manière hebdomadaire en collaboration avec les techniciens ortho pour la réalisation de

matériel adapté sur mesures. A cette fin également, une consultation orthopédique a lieu régulièrement avec un médecin afin de faire le suivi du matériel.

Des contacts avec les familles et du travail administratif (rédaction de rapports...) font également partie du travail du kinésithérapeute au Château Vert.

C. Service ergothérapie

Le service est assuré par 2 ergothérapeutes à temps plein depuis janvier 2022.

La situation sanitaire est revenue à la normale.

Deux stagiaires sont venus de la mi-septembre jusqu'au mois de novembre. Ensuite le service n'a plus eu qu'un étudiant jusque-là fin de l'année. Ceux-ci accompagnent dans tous les suivis. Une ergothérapeute a été absente pour raison médicale durant les 3 derniers mois de l'année 2022. Cette absence a entraîné des répercussions sur le fonctionnement du service et donc sur le nombre de prise en charge des bénéficiaires.

Les suivis se font soit dans le local ergo soit en service pour les AVJ (aide à la vie journalière). Ils se déroulent comme suit :

- 9 Activités de groupe différentes par semaine :
 - ✓ 3 groupes analytiques adultes –
 - ✓ 2 groupes artisanats
 - ✓ 1 groupe sandwich
 - ✓ 1 groupe hippothérapie
 - ✓ 1 groupe jeux de société
 - ✓ 2 groupes ados de niveau différents
 - ✓ 1 groupe de petits
 - ✓ 1 groupe cuisine filles ados
- Des accompagnements aux repas de midi : 4x/semaine -2 thérapeutes et 2 stagiaires (suivi en fonction des projets de vie)
- 54 thérapies individuelles (stagiaires compris)
- Des démarches d'aides fonctionnelles (techniciens, Aviq, mutuelle, administratif, parents, réparations matérielles, ...)
- Activités spéciales proposées à certains moments :
 - ✓ Activités jeux de société
 - ✓ Activités culinaires exceptionnelles
 - ✓ Sorties culturelles, expositions aux musées, aquarium,...
 - ✓ Sorties loisirs, marchés, pique-nique bord de l'eau, randonnée vélo,...

En parallèle des suivis des bénéficiaires et suivi de matériel, l'équipe d'ergothérapeutes intervient également dans diverses réunions, projets, groupes de travail et formations :

- Réalisation de la plaine de jeux.
- Participation à l'élaboration des espaces de vie des nouvelles constructions avec l'équipe de direction et les architectes.
- Participation aux groupes de discussion des contrats objectifs.
- Participation aux formations bien-être, CAA, activités.
- Echange avec le corps professoral et conférence sur l'avenir de l'ergothérapeute (conférencier canadien).
- Travail sur la manutention des résidents en collaboration avec la firme ARJO :
En 2022 un nouveau collaborateur de chez ARJO est venu observer la manutention des bénéficiaires des différents groupes durant les soins afin de prodiguer des

conseils concernant l'adaptation des sangles de transferts.

Durant sa visite, il a déjà pu donner quelques conseils de manutention afin d'aider à la manutention, la mobilité autour du bénéficiaire et au placement des sangles.

Suite à cette visite, un certain nombre de sangles ont été achetées afin de disposer de matériel le plus adéquat possible et en suffisance pour permettre une manutention sécurisée pour le résident et les membres du personnel.

En 2023, une formation d'une équipe interdisciplinaire de référents manutention sera organisée en deux modules.

D. Service logopédie

Le service est assuré par deux logopèdes chacune à mi-temps.

Les missions du service de logopédie sont multiples et s'organisent de diverses manières :

- Accompagnement autour du langage (de l'acquisition du langage à la mise en place d'outils de communication alternative en passant par différents besoins d'aide des bénéficiaires et des équipes dans cette thématique)
- Suivi des problématiques de déglutition (observation, adaptation des repas et boissons, conseil au positionnement, réévaluation, aide aux repas, ...)
- Stimulations sensorielles des bénéficiaires ayant davantage besoin de ce type de d'accompagnement.

L'année 2022 s'est marquée par un changement de structure de suivi et prise en charge. En effet, le constat est qu'étant donné les moyens humains disponibles par rapport aux besoins des bénéficiaires, il est peu envisageable de travailler uniquement en individuel.

De plus, selon les besoins des bénéficiaires et les dynamiques de groupe, les stimulations que ce soit par rapport à la communication mais également sensorielles sont parfois plus bénéfiques dans une dynamique de groupe.

Pour finir, ce type de prise en charge permet de suivre un plus grand nombre des bénéficiaires ayant besoin de suivi.

Début septembre 22, les logopèdes ont donc changé de bureau afin de disposer d'un grand espace de travail pouvant accueillir des groupes de bénéficiaires.

La répartition des activités du service de logopédie en 2022 est la suivante :

- **Nombre de suivis individuels ou en petits groupes :**
 - SRJ : 169 individuelles + 182 par petits groupes = 351
 - SRA : 111 individuelles + 51 par petits groupes = 162
- **Suivis collectifs en collaboration avec l'école :**
 - Classe des explorateurs – 1x/semaine : intégration de la CAA dans les ateliers
 - Classe TEACCH – 1x/15jours : CAA comptine, lecture et projet tartines
 - Classe maternelle 1 – 1x/semaine (début octobre 2022) : lecture et CAA
 - Classe maternelle 2 – 1x/semaine (début octobre 2022) : lecture et CAA
- **Nombre de périodes de préparation/configuration de matériel personnalisé sans le bénéficiaire : TLA, cahiers de secours/fardes papier, livres photos, fiches repas, préparation d'exercices adaptés pour les ateliers à l'école, prises de contact service CRETH, passeports de communication, etc.**
 - SRJ : 329
 - SRA : 150
- **Nombre moyen d'aides au repas (en SRJ ou SRA selon les besoins) : 3x/semaine**
- **Suivis déglutition : 10**

- **Projet spécifique** : Travail en collaboration avec la cuisine : « boîtes à épices » pour agrémenter les repas mixés
- **Formations reçues** :
 - Louise Abraham : TSA et CAA
 - Formation Jeux/Activités
 - PEPS suite
 - Bientraitance
 - Logiciel « grid 3 » en visio
 - Rythme et musique en visio
- **Suivis des équipes/mini-formations données en interne** (au sein des équipes ou en réunion avec les référents) :
 - Mises à jour CAA et accessibilité
 - Mastication
 - Préparation de la formation Langage oral
- **Sorties/activités exceptionnelles avec les résidents** :
 - Chasse aux œufs
 - Expo Liège - I love Japan
 - Ponctuellement à l'hippothérapie
 - Chez Lulu (ferme pédagogique/hippo)
 - Marché d'Andenne
 - Foire
 - Apéros mixés
 - Contes de Noël
 - Participation aux conseils des usagers
 - Accompagnement en rdv médicaux (ORL...)

E. Service psychologie

Le service est constitué de 2 personnes à mi-temps :

- une psychopédagogue/orthopédagogue clinicienne pour le SRJ
- une psychologue clinicienne pour les SRA et SAJA.

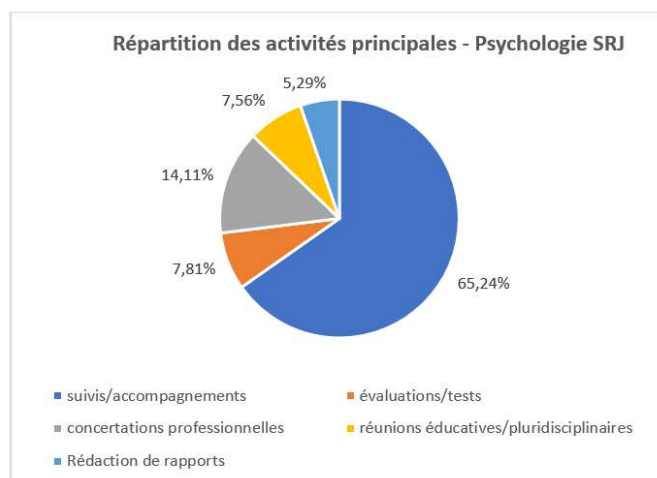
Le service de psychologie travaille dans une visée préventive et de proximité en se mettant au service des bénéficiaires mais aussi des équipes pour le bénéfice de ces derniers sur le plan développemental et du bien-être en général.

Bien que les cliniciennes travaillent ensemble et se concertent, les besoins des personnes en fonction des âges diffèrent et nécessitent des moyens qui sont spécifiques à chaque service.

E.1. : Activités spécifiquement liées au SRJ

- Tout au long de l'année, les jeunes ont été rencontrés et observés régulièrement en contexte écologique afin d'analyser leurs besoins développementaux et d'y apporter des réponses : soit directement par le biais d'entretiens ou de séances individuelles, en duo ou en petits groupes, dans le milieu de vie ou au Psy Lab (, soit via une co-réflexion avec les éducateurs pouvant déboucher sur des actions éducatives/pédagogiques plus pertinentes pour le jeune.
- Des temps de concertations réguliers avec les équipes éducatives du SRJ ont eu lieu pour aborder la vie quotidienne des jeunes et les problématiques qui se posent afin d'y apporter des réponses concrètes.

- Une collaboration est également ouverte avec l'école au besoin.
- De manière plus spécifique, une formation a été dispensée en avril par la psycho/orthopédagogue pour une équipe éducative concernant les troubles de l'intégration neurosensorielle en lien avec les syndromes ou particularités de certains jeunes dont ceux présentant des comportements de type autistique.



E.2. : Activités spécifiquement liées au SRA/SAJA

- Tout au long de l'année, la psychologue observe et mène des entretiens à la demande des bénéficiaires ou des équipes. Elle assure des suivis selon les besoins des bénéficiaires.
- Avec les équipes éducatives, la psychologue mène une co-réflexion sur base de son expertise dans différents domaines afin de proposer des pistes d'actions concrètes répondant à des problématiques liées aux besoins et la qualité de vie des bénéficiaires en tenant compte de leur vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS).
- Des groupes de parole sont organisés autour de diverses thématiques.

E.3. : Activités communes au service psy

- Des temps de concertations réguliers avec l'équipe pluridisciplinaire ont eu lieu pour ouvrir un espace de réflexion concernant la vie quotidienne, les suivis, les problématiques ainsi que la conception et l'évaluation des projets de vie des bénéficiaires.
- Des stagiaires ont été accueilli(e)s et suivi(e)s au long de l'année. Cela a permis d'augmenter considérablement les temps de suivi des bénéficiaires dans un encadrement formateur.
- Les cliniciennes participent aux cellules qui concernent la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) des bénéficiaires.

E.4. : Cellule « So-psy »

Les assistantes sociales et les psychologues-orthopédagogues se réunissent au sein d'une cellule « So-psy » pour traiter des questions liées aux partenariats avec les familles, les difficultés des bénéficiaires au niveau de leur accompagnement au Château

Vert, les questions psychologiques et sociales liées à la vie des personnes au Château Vert.

Elles analysent également les demandes d'entrée, les (ré)orientations des bénéficiaires en tenant compte de leurs besoins et leur qualité de vie.

6. Bilan concernant l'emploi

A. Cadastre de l'emploi

Le cadastre est la photographie des emplois délivrés durant l'année 2022. Ce cadastre est destiné à l'A.Vi.Q afin de contrôler les normes d'encadrement ainsi que les anciennetés barémiques.

1 ETP = heures prestées

1.983,60

Fonctions	MAH 320 SRJ ETP	MAH 321 SRA ETP	MAH 357 SAJA ETP	Total ETP/ int.	Prest. Ext. ETP	Total ETP
Ancienneté pondérée	11,89	12,35	12,87			
Personnel divers						
médecin généraliste	0	0	0	0	0,18	0,18
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,18
Personnel éducatif						
Assistant/e social/e	1			1		2
Master psycho, péda, psycho-péda	0,5	0,4	0,04	0,94		1,88
Chef de groupe	0,42	0,47	0,05	0,94		1,88
chef éducateur/trice	3,06	2,11		5,17		10,34
éducateur/trice classe 1	8,01	9,32	1,7	19,03		38,06
éducateur/trice classe 2				0		0
éducateur/trice classe 2a	10,31	9,65	0,79	20,75		41,5
éducateur/trice classe 2b	0,49	0,96		1,45		2,9
éducateur/trice classe 3	5,89	5,39		11,28		22,56
	29,68	28,3	2,58	60,56	0	60,56
Personnel paramédical						
bachelier kiné, logo, ergo	2,91	2,91		5,82		11,64
infirmier/ière breveté/e	1,78	2,02		3,8		7,6
infirmier/ière Bachelier	1,77	1,77		3,54	0,42	7,5
Master kiné, logo, ergo	0,36	0,48		0,84		1,68
	6,82	7,18	0	14	0,42	14,42
Personnel non éducatif						
Assistant/e social/e		0,8		0,8		1,6
	0	0,8	0	0,8	0	0,8
Personnel administratif						
directeur/trice classe 1 (60+)	0,45	0,5	0,05	1		2
Econome gradué	0,28	0,31	0,03	0,62		1,24
Econome	0,46	0,46		0,92		1,84
Comptable classe 1	0,35	0,35		0,7	1,77	3,17
Commis	0,01	0,01		0,02		0,04
rédacteur/trice	0,4	0,4		0,8	0,47	2,07
	1,95	2,03	0,08	4,06	2,24	6,3
Personnel ouvrier						
ouvrier/ière catégorie 1	2,83	2,83		5,66		11,32
ouvrier/ière catégorie 2	2,9	0,9		3,8		7,6
ouvrier/ière catégorie 3	0,77	0,77	0,57	2,11		4,22
ouvrier/ière catégorie 4	1,55	1,55	0,33	3,43		6,86
ouvrier/ière catégorie 5	0,66	0,66		1,32		2,64
	8,71	6,71	0,9	16,32	0	16,32
Totaux	47,16	45,02	3,56	95,74	2,84	98,58

B. Statistiques - Emploi

- **Nombre d'heures rémunérées ou assimilées**

1 ETP = heures prestées 1.983,60

	Heures rémunérées	ETP
S.R.A.	102.356,91	
S.R.J.	100.338,96	
S.A.J.A.	8.408,10	
TOTAL	211.103,97	106,42

- **Nombre d'heures de salaire mensuel garanti (S.M.G.)**

Total du S.M.G	10.170,33	5,13
-----------------------	------------------	-------------

- **Heures inconfortables :**

Nuits Lu → Sa = + 35 %	11.093,37	
Samedi = + 26 %	10.340,54	
Dimanche et JF = + 56 %	14.425,45	
TOTAL	35.859,36	18,08

C. Aides à l'emploi

- Les accords A.P.E.
- 4 ETP disposent d'un contrat Maribel.
- Un contrat « Taminiaux » de 0,5 ETP est accordé à un travailleur. Pour information, ce contrat est nominatif et ne sera pas renouvelé en cas de fin de contrat de la personne titulaire.

D. Formations

- Sur site (en lien avec l'appel à formations Pôle 2 de l'AViQ) :
 - Appel à formations 2021 : Etant donné le report en 2021 de nombreuses formations antérieures, ces 3 formations ont été réalisées en 2022.
 - Favoriser la bientraitance des personnes en situation de handicap : (SRJ et SRA)
Formations confiées aux Formations Repère – Mme Karin Omylinski
 - Vit'Anime : l'importance du jeu et des activités au sein du groupe :
Formation confiée à l'AP3 – Mme Jocelyne Burnotte et Mr Emmanuel Georgoulis
 - Appel à formations 2022 :
 - Favoriser la bientraitance des personnes en situation de handicap (suite et fin) (SRJ et SRA)
Formations confiées aux Formations Repère – Mme Karin Omylinski

- Sensibilisation, approche et travail autour de la vie relationnelle, affective et sexuelle. (VRAS) (Cette formation sera réalisée en 2023)
Formation confiée à l'ASBL Aditi WB – Mr Alain Joret
- Autres formations sur site :
 - Formation sur l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (E.V.R.A.S.) organisée par l'ASBL Aditi WB – Mr Alain Joret (en complément de la formation pôle 2)
 - 1re partie : SRJ : Des questions ont été développées au sein des équipes telles que : Quelle est la représentation de la sexualité de chacun d'entre-nous ?, Quelle est la représentation de l'EVRAS (comparaison sexualité tout venant et sexualité handicap) ?, Quel est le développement émotionnel chez l'enfant (affectif et relationnel) ?,...
 - 2e partie : SRA/SAJA : Point sur la charte existante ainsi que sur les difficultés liées au respect et à la mise en place de celle-ci.
 - Logiciel PEPS : les équipes ont été formées à utiliser le nouveau logiciel PEPS (cfr pp. 13-14 : Pt 4.I.).
- Formations qualifiantes (promotion sociale) :
 - Une secrétaire a poursuivi une formation en comptabilité organisée par la C.B.C.E.C. – débutée en 2020.
 - Une éducatrice A2 a poursuivi sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) – débutée en 2021.
 - En septembre 2022, un éducateur A2 a débuté sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1).
 - En septembre 2022, le coordinateur de l'équipe technique a débuté sa formation de conseiller en prévention niveau 2 organisée par l'IFAPME.
 - 2 aides-soignantes se sont mises en ordre concernant la formation sur les actes complémentaires.
- Formation « cadre du secteur non-marchand » :
 - En février 2022, un éducateur a entamé une formation de cadre du secteur non-marchand à l'Institut Provincial de Formation Sociale de Namur.
- Formations individuelles :
 - Durant l'année 2022, l'orthopédagogue du SRJ a suivi une formation de plusieurs jours sur le trauma psychique et les blessures développementales organisée par l'ASBL Parole d'Enfants.
 - En mars 2022, la directrice a participé à l'assemblée plénière sectorielle de la FESAP.
 - En mars 2022, l'orthopédagogue du SRJ a suivi une formation de 2 jours sur le Polyhandicap organisée par l'UCL-IRSA.

- En avril 2022, 2 infirmières et 2 aides-soignantes ont suivi une formation sur la prise en charge des plaies organisée par le Centre Neurologique et de Réadaptation Fonctionnelle.
 - En avril 2022, la directrice a suivi un colloque sur l'inclusion réalisé par l'ASPH.
 - En mai 2022, l'assistante sociale du SRA a suivi une formation intitulée « Planification des soins, 20 ans déjà. Qu'est-ce qui a changé ? » organisée par la Mutualité Chrétienne.
 - En juin 2022, une logopède a suivi une formation intitulée « Musique, rythme et langage... » organisée par HappyNeuron.
 - En septembre 2022, une kinésithérapeute a participé à un séminaire sur les pathologies des enfants IMC réalisé par GERIMOC.
 - En septembre 2022, une infirmière a suivi une formation intitulée : « La sédation en fin de vie... » organisée par le Cercle Infirmier à Domicile Liégeois.
 - En octobre 2022, 2 chefs éducateurs ont suivi une formation intitulée « Se positionner comme chef » organisée par Temis.
 - En novembre 2022, un kinésithérapeute a participé une formation sur la kinésithérapie respiratoire réalisée par le SERK.
 - En décembre 2022, l'assistante sociale du SRA/SAJA a suivi une formation « Approche d'Excel » réalisée par l'Ecole des Arts et Métiers.
 - En décembre 2022, l'assistante sociale du SRJ et une chef éducatrice du SRJ ont suivi une formation sur les Apprentissages chez l'enfant polyhandicapé organisée par le Centre Informations et Ressources Polyhandicap.
- De manière quantitative, **2426,8 heures de formation** ont été dispensées :
 - Durant l'année 2022, 7 membres du personnel ont bénéficié de **congés « éducation » pour un total de 796,2 heures.**
 - **1630,6 heures ont été octroyées pour d'autres formations :**
 - 223,6 heures : Formations individuelles
 - 1407 heures : Formations sur site

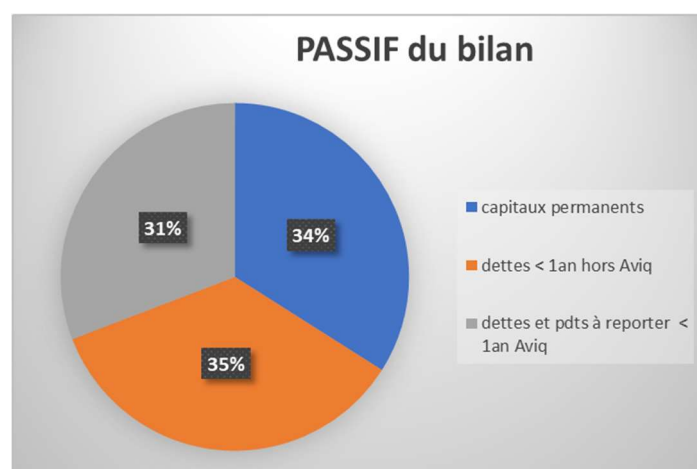
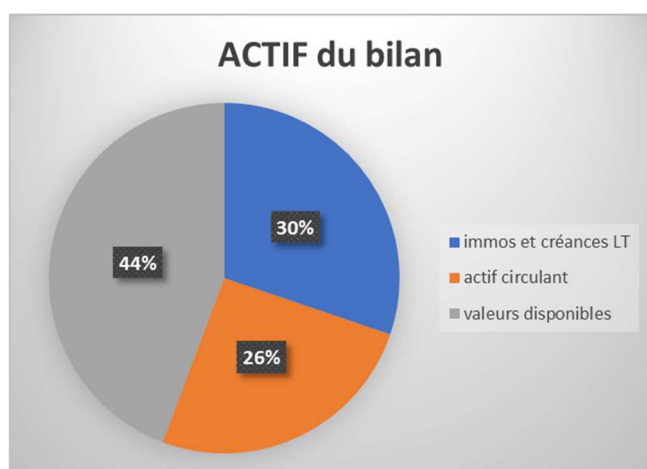
7. Aspects comptables : Bilan 2022 – Compte des résultats 2022 et Budget 2023.

A. Bilan 2022

En comptabilité générale, le Bilan est une photographie de la situation financière à un instant « X » et se compose de deux parties :

- L'Actif qui montre la destination des fonds et représente l'ensemble du patrimoine. Il s'agit en fait de ce que possède l'entreprise dans sa globalité. Les éléments de l'actif se présentent par ordre de liquidité croissante (aptitude à être transformés en argent) (Les emplois ou les avoirs)
- Le Passif qui montre l'origine des fonds et comprend d'une part, le patrimoine et d'autre part toutes les dettes de l'entreprises à l'égard de ses nombreux créanciers (associés, État, organismes sociaux, banques) qui lui permettent de financer ses actifs. (Les ressources et / ou les dettes)

	ACTIF			PASSIF			
	2022	2021	2020		2021	2021	2020
immobilisés	1.066.069	1.073.873	791.603	résultats	-445.636,18	-214.866,11	-229.480
créances LT	26.401	33.012	41.647	subsidés et dettes > 1 an	1.675.167,17	1.719.531,28	553.954
				provisions	0,00	0,00	0
IMMOS ET CREANCES LT	1.092.469	1.106.885	833.250	CAPITAUX PERMANENTS	1.229.530,99	1.504.665,17	324.475
				dettes échéant dans l'année	40.268,06	22.975,83	8.305
stocks/créances hors Aviq	558.761	606.279	720.950	dettes commerciales	164.512,55	195.071,02	217.316
créances aw iph	363.225	235.239	316.850	dettes fisc.soc.salariales	1.066.952,17	964.047,17	996.245
				Autres dettes (canons)	0,00	44.616,90	
ACTIF CIRCULANT (CT)	921.986	841.518	1.037.799	DETTES < 1an HORS Aviq	1.271.732,78	1.226.710,92	1.221.866
				DETTES < 1an Aviq+ pdts à reporter	1.114.767,01	961.584,83	1.724.483
VALEURS DISPONIBLES	1.601.575	1.744.557	1.716.624				
TOTAL ACTIF	3.616.031	3.692.961	3.587.674	TOTAL PASSIF	3.616.031	3.692.961	3.270.824



Au niveau de l'ACTIF :

Les Actifs immobilisés s'élèvent à 1.066.069 € dont :

- Immobilisations incorporelles qui représentent ici le site internet (totalement amorti)
- Immobilisations corporelles qui représentent :
 - o Les terrains et constructions y compris les grosses réparations,
 - o Les installations, machines et outillages comprenant les installations de sécurité, de cuisine, buanderie, équipements informatiques, de bureau, médical et paramédical, matériel éducatif, outillage et matériel d'entretien,
 - o Le mobilier et matériel roulant,
 - o Les autres immobilisations corporelles (totalement amorties).

Pour rappel, les immobilisations (investissements) sont prises en charges à concurrence de la dotation d'amortissement chaque année en fonction du tableau d'amortissements, on retrouve donc la valeur résiduelle de ces investissements dans ces comptes ;

On constate une diminution des actifs immobilisés par rapport à 2021.

Des investissements pour un total de 135.563 € ont été fait en 2022.

L'ASBL a procédé à :

- o L'aménagement des extérieurs (parc pour animaux) ;
- o La pose de plaques de protection murale ;
- o L'achat de matériel de cuisine : un robot coupe, une friteuse
- o Au remplacement du moteur de la hotte de la cuisine principale
- o L'installation d'une nouvelle cuisine au 3A
- o L'achat d'une balançoire (nid) pour compléter la plaine de jeux
- o Le remplacement de la batterie du vélo adapté
- o L'amélioration de l'espace buanderie avec l'achat de support pour paniers à linge
- o L'achat de 3 nouveaux laptop, l'upgrade du programme de pointage
- o L'achat d'une déchiqueteuse
- o L'achat de matériel médical tel qu'une table de kiné et un chariot douche
- o L'achat de matériel d'entretien tels que :
 - o 2 tracteurs tondeuses
 - o 1 autolaveuse
 - o 1 sertisseuse
 - o 1 kit de congélation de canalisation
 - o 1 raboteuse / dégauchisseuse
- o L'achat de chaises en polypropylène pour différents services
- o L'achat d'un canapé pour le SRJ
- o Et enfin l'achat du véhicule adapté Ford

Les amortissements de l'année 2022 s'élèvent au montant total de 143.498 €

- Immobilisations en cours, inchangés par rapport à 2021, d'un montant de 76.581 € comprenant les honoraires d'architectes et d'étude technique relatifs au projet des nouvelles constructions à venir.
- Immobilisations financières comprennent une caution versée relative aux fontaines à eau se trouvant dans les services.

Les Actifs Circulants s'élèvent à 2.549.962 € dont :

- Créances à plus d'un an (Créances Crac) et solde relatif au bail emphytéotique

- Stocks et commandes en cours d'exécution comprenant
 - o Les approvisionnements en :
 - Alimentations et fournitures de cuisine
 - Accessoires de toilette et habillement
 - Produits de buanderie, produits et petit matériel d'entretien
 - Mazout de chauffage
 - Bières « La Solière »
 - Créances à un an au plus composées de créances « commerciales » (relatives aux facturations des parts contributives principalement, à la refacturation de frais engagés pour les bénéficiaires tels que pharmacie, nourriture entérale, langes, etc.).
 Pour la plupart des résidents adultes, les deux dernières factures de l'année restent impayées au 31 décembre 2022 (paiement début 2023).
 Il reste cependant encore, malgré nos rappels récurrents, des postes clients ouverts plus important dans les résidents jeunes (allocations familiales non perçues, différentiel entre les allocations et la facture non payé par les familles).
 Cependant, nous devons certainement enregistrer des créances douteuses en 2023 pour certains d'entre eux.
 Des produits à recevoir ont été enregistré en 2022, ils concernent des notes de crédit à recevoir de 2 fournisseurs.
 - Autres créances composées principalement :
 - o De subsides à recevoir des divers pouvoirs publics tels que l'AVIQ solde différentes subventions telles que les subventions forfaitaires journalières pour le SRA de 3 derniers trimestres 2022, pour 363.225 €
 - o Une provision ONSS de 140.332 €
 - o Des remboursements des mutuelles relatifs aux soins infirmiers et soins kinés concernant le dernier trimestre de l'année pour un montant de 148.165 €
 - o De subsides à recevoir (aides à l'emploi) principalement le solde maribel
 - o De la créance à un an au plus Crac (dont on retrouve le montant au passif du bilan dans les dettes à un an au plus.
 - o La réduction ONSS VDB pour 34.106 € à rembourser par la suite à l'AVIQ
 - o Une tentative de fraude sur les comptes bancaires d'un montant de 6.000 € récupérée en janvier 2023.
 - Valeurs disponibles reprennent la totalité des liquidités disponibles sur les comptes de l'ASBL au 31/12/2022. Y inclus les sommes relatives aux dettes cumulées envers l'AVIQ (dette transformée en réserve pour reconversion pour le nouveau bâtiment).
 - Comptes de régularisation reprennent des charges à reporter relatives à l'exercice 2023 (assurances, contrat d'entretien de matériel et autres petites charges relatives à l'exercice suivant dont on a reçu la facture en 2022).
- La diminution des actifs circulants par rapport à 2021 apparaît principalement dans le poste des valeurs disponibles.

Au niveau du Passif :

Les capitaux propres comprennent :

- Fonds associatifs (0 €)
- Le résultat reporté dont :
 - o Une perte reportée des années antérieures de 214.866 €
 - o Le résultat provisoire de l'exercice en cours (négatif de 230.770 €)

- Les subsides en capital ont subi une diminution en 2022 par rapport à 2021.

On y retrouve :

- Les subsides en capital et en nature reçus pour des investissements qui sont amortis au même taux que l'investissement en lui-même (pris en produits pour le montant de la dotation d'amortissement chaque année).

Les Dettes comprennent :

- Les dettes à plus d'un an pour un montant de 355.601 €, l'augmentation de ce poste par rapport à 2021 se détaille comme suit :
 - Emprunts contractés auprès de la CBC
 - Le premier d'un montant de 320.000 € (contracté en 2021) pour la réalisation de la cabine basse tension, il restera à rembourser un montant de 278.142 € au 31 décembre 2023. Le montant échéant en 2022 se trouve dans les dettes à un an au plus ;
 - Un emprunt d'un montant de 22.954 € pour l'achat des tracteurs tondeuses ;
 - Un emprunt de 53.225 € pour l'achat du véhicule adapté ;
 - La dette vis-à-vis du Crac pour la cuisine. Cependant, vous retrouvez le même montant dans l'Actif du bilan en autres créances également.
 - Ainsi que l'échéance de l'année 2023 du bail emphytéotique vis-à-vis des 2 communes à savoir, Huy et Marchin ;
- Les dettes à un an au plus pour un montant de 1.610.616€ comprennent :
 - Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (Crac et emprunts emphytéotique)
 - Les dettes financières, crédits CBC, montants échéants dans l'année
 - Les dettes dites commerciales (fournisseurs 107.147 € les dernières factures de décembre payées en début 2022 ainsi que les factures à recevoir pour 57.366 € telles que facture d'énergie du mois de décembre, des frais d'entretien et réparation effectuées en 2022, des frais de gestion d'infirmerie, des prestations de gestion, de fournitures alimentaires et autres)
 - Dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de 933.932 € qui reprennent le précompte professionnel, l'ONSS à payer pour le mois de décembre 2022, le solde des salaires de décembre à payer et la provision du pécule de vacances qui sera payé en juin 2023 (calculée sur base de la masse salariale de l'année 2022). Ainsi qu'une provision pour le paiement des heures supplémentaires ;
 - Autres dettes s'élèvent à 415.380 €. Ce poste représente les subsides estimés à rembourser au pouvoir subsidiant telles que les parts contributives des 3 derniers trimestres de l'année 2022(pour le SRA) ;
- Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :
 - Produits à reporter 2019 pour un montant de +-185.000 € (montant estimé de subsides non utilisés en 2019 mais reporté pour le contrat d'objectif) ;
 - Produits à reporter 2020 pour un montant de 200.000 € (montant estimé de subsides non utilisés en 2020 mais reporté pour le contrat d'objectif) ;
 - Produits à reporter 2021 pour un montant de 120.793 € (montant estimé de subsides non utilisés en 2021 mais reporté pour le contrat d'objectif) (en diminution par rapport à 2021, en effet, nous avons reçu les régularisations relatives à l'ancienneté pour les différents

services à la suite du cadastre de l'emploi, l'ancienneté moyenne ayant diminuée, le subside a été revu et un remboursement a eu lieu. Les montants y relatifs se retrouvent dans les produits exceptionnels ;

- Nous allons procéder à la demande auprès de l'AVIQ d'utiliser ces produits à reporter afin de combler la perte relative à cette année.
- Les produits à reporter 2022 sont relatifs à l'accord non marchand pour les réductions collectives du temps de travail (pour le personnel âgé de plus de 55 ans ainsi que le montant non encore utilisé du subside relatif à l'accord non marchand pour les contrats renforts ; ces subsides reportés seront utilisés en 2023.

Le total du bilan s'élève à 3.616.031 €.

B. Compte d'exploitation 2022

Le compte de résultats correspond au détail des produits générés (classe 7) et des charges consommées (classe 6) d'une ASBL au cours d'un exercice comptable.

Ce sont des opérations qui influencent les ressources (le passif du bilan) et les emplois (l'actif du bilan) mais qui ne sont ni des ressources ni des emplois.

Compte de résultats simplifié :

	2022	2021	2020
produits d'exploitation	7.897.051	6.919.552	6.817.276
approvisionnements	271.775	232.862	229.060
services et biens divers -prestataires ext.	602.739	421.733	504.980
charges salariales + prestataires ext.	6.286.153	5.347.769	5.329.516
amort./provisions/rdv	143.498	157.256	140.393
autres charges	816.161	722.411	629.403
charges d'exploitation	8.120.326	6.882.031	6.833.352
résultat d'exploitation	-223.275	37.521	-16.075
produits financiers	1.728	1.867	61.975
charges financières	9.223	7.658	1.937
résultat courant	-230.770	31.730	43.963
produits exceptionnels		32.690	88.072
charges exceptionnelles		49.806	28.492
résultat de l'exercice	-230.770	14.614	103.544

Cependant, pour faciliter la compréhension de ce compte de résultats, il vous est présenté sous forme de tableau financier comparatif entre le budget et le réalisé d'une part et d'autre part un « parallèle » est fait entre les recettes (produits) et les dépenses (charges).

Le Château Vert ASBL
Tableau financier / Budget - Réalisés

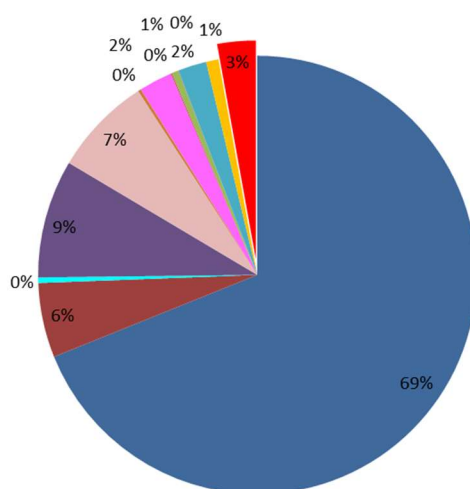
RECETTES			DEPENSES				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Variation		Budget 2022	Réalisé 2022	Variation
1. Subsidés et Subventions AVIQ	5.338.541,50	5.601.195,26	262.653,76	1. Frais de personnel	5.724.847,86	6.057.121,78	332.273,92
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	378.423,97	447.734,42	69.310,45	2. Frais de fonctionnement	1.521.930,25	1.928.929,11	406.998,86
3. Autres Subsidés et Subventions	32.917,91	33.245,57	327,66	A. Marchandises	251.550,00	260.464,09	8.914,09
4. Parts contributives parents	660.000,00	709.010,72	49.010,72	B. Récupérations AVIQ / Parts contributives	420.000,00	508.173,36	88.173,36
5. Interventions INAMI / Mutuelles	655.000,00	594.588,31	-60.411,69	C. Services et biens divers	810.975,00	1.005.994,34	195.019,34
6. Dons et sponsoring	45.000,00	18.645,00	-26.355,00	Contrats de location, d'entretien + Réparations	161.870,00	173.655,81	11.785,81
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	214.150,00	200.556,10	-13.593,90	Energie	155.000,00	278.450,62	123.450,62
8. Remboursement Assurances	0,00	6.449,26	6.449,26	Frais administratifs	53.850,00	60.526,69	6.676,69
9. Produits divers	20.500,00	40.315,96	19.815,96	Assurances	26.725,00	30.006,30	3.281,30
10. Produits financiers	0,00	1.727,98	1.727,98	Services extérieurs	101.500,00	150.548,20	49.048,20
11. Produits exceptionnels	0,00	171.018,81	171.018,81	Autre services et biens divers	21.050,00	46.742,64	25.692,64
SOUS - TOTAL RECETTES	7.344.533,38	7.824.487,39	479.954,01	Frais déplacement	3.500,00	491,13	-3.008,87
12. Amortissement subsides d'investissements	82.000,00	74.291,37	-7.708,63	Relations publiques	25.750,00	25.247,34	-502,66
TOTAL RECETTES	7.426.533,38	7.898.778,76	472.245,38	Taxes	10.080,00	8.162,53	-1.917,47
				Frais d'organisation d'activités & loisirs pour les bénéficiaires	37.500,00	32.202,58	-5.297,42
				Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire et autres refacturés	214.150,00	199.960,50	-14.189,50
				D. Frais Médicaux	33.850,00	62.807,16	28.957,16
				E. Charges financières	5.555,25	9.223,51	3.668,26
				F. Autres Charges	0,00	82.266,65	82.266,65
				SOUS - TOTAL DEPENSES	7.246.778,11	7.986.050,89	739.272,78
				3. Amortissements annuels	183.000,00	143.497,64	-39.502,36
				TOTAL DEPENSES	7.429.778,11	8.129.548,53	699.770,42
Résultat de l'exercice / perte	3.244,73	230.769,77		Résultat de l'exercice / Bénéfice	-	-	-
Recettes / résultat inclus	7.429.778,11	8.129.548,53		Dépenses / résultat inclus	7.429.778,11	8.129.548,53	

répartition graphique

Recettes		Dépenses	
1. Subsidés et Subventions AVIQ	5.601.195,26	Frais de personnel	6.057.121,78
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	447.734,42	Parts contributives / récupération AVIQ	508.173,36
3. Autres Subsidés et Subventions	33.245,57	Frais de fonctionnement relatifs aux services	1.138.528,60
4. Parts contributives parents	709.010,72	Frais générant de recettes	0,00
5. Interventions INAMI / Mutuelles	594.588,31	Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire	199.960,50
6. Dons et sponsoring	18.645,00	Autres charges exceptionnelles	82.266,65
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	200.556,10	Amortissements annuels	143.497,64
8. Remboursement Assurances	6.449,26	Résultat / Bénéfice	-
9. Produits divers	40.315,96		
10. Produits financiers	1.727,98		
11. Produits exceptionnels	171.018,81		
12. Amortissement subsides d'investissements	74.291,37		
Résultat / perte	230.769,77		
	8.129.548,53		8.129.548,53

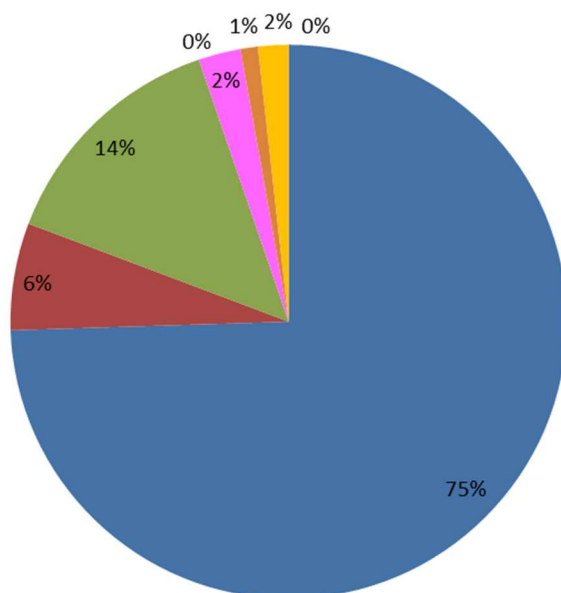
Recettes

- 1. Subsidés et Subventions AVIQ
- 2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi
- 3. Autres Subsidés et Subventions
- 4. Parts contributives parents
- 5. Interventions INAMI / Mutuelles
- 6. Dons et sponsoring
- 7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires
- 8. Remboursement Assurances
- 9. Produits divers
- 10. Produits financiers
- 11. Produits exceptionnels
- 12. Amortissement subsides d'investissements
- Résultat / perte



Dépenses

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement relatifs aux services
- Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire
- Amortissements annuels
- Parts contributives / récupération AVIQ
- Frais générant de recettes
- Autres charges exceptionnelles
- Résultat / Bénéfice



A la lecture du compte de résultats, on constate que le résultat de l'année 2022 est négatif de 230.770 €.

Celui-ci s'explique comme suit :

- Le poste : « Ventes et prestations » et principalement les comptes « cotisations, dons, legs et subsides » pour un montant total de 7.773.610 € se composent comme suit :
 1. Les dons de particuliers et mécénats d'entreprises dans le cadre du gala annuel
 2. Les amortissements de subsides en capital, comme expliqué précédemment, les subsides en capital (fonds spécifiques reçus dans le cadre d'investissements) sont amortis au même taux que l'investissement pour lequel il a été perçu.
 3. Les subsides et subventions de l'AVIQ pour un montant total de 5.601.195 €, ces subsides et subventions ont subi une forte augmentation, par rapport à 2021, du fait des indexations successives. Après celle d'octobre 2021, 5 indexations ont suivi en 2022, le 1er février, le 1er avril, le 1er juin, le 1er septembre et enfin le 1er décembre 2022 ;

Composées :

- des subventions annuelles
 - Pour le SRA : un montant de 2.237.502 € (subvention annuelle + subvention forfaitaire médecin)
 - Pour le SRJ : 2.397.405 €
 - Pour le SAJA : 177.131 €
- les subsides pour ancienneté pécuniaire ont quant à elles subi une forte diminution du fait de la diminution de l'ancienneté moyenne des services, impactée par le départ des membres du personnel ayant une grande ancienneté barémique.
- les « VA » vacances annuelles supplémentaires, l'AVIQ octroie des jours de congés supplémentaires pour le secteur, et participe donc financièrement pour le paiement de ces congés supplémentaires (7jours par an par ETP équivalent temps plein).
- les subsides heures inconfortables (heures prestées de nuits, samedis, dimanches et jours fériés). Augmentation par rapport à 2021 due aux indexations ;
- les subventions supplémentaires pour les frais de fonctionnement ont fortement augmenté par rapport à 2021, en effet, nous avons reçu un subside exceptionnel relatif à l'augmentation des coûts de l'énergie d'un montant de 450 € par lit pour les SRA et SRJ et 150 € par place d'accueil pour le SAJA ;
- Les accords tripartites complément de prime de fin d'année, prime a octroyé et calculé au prorata du personnel et du salaire.
- Les accords tripartites formation du personnel.
- Les subsides supplémentaires pour la revalorisation des chefs éducateurs/groupes.
- Les subsides des accords non-marchands complémentaires.
- Les subventions journalières calculées sur le nombre de jour de présence dans le service.
- Les subventions Covid 19, subventions versées pour tous les frais supplémentaires liés au Covid (achat de matériel, de produits)
- Les subventions ramassage collectif pour le SAJA (un relevé des transports est envoyé chaque année à l'Aviq pour le calcul de ce subside).
- La subvention article 1267 : aide à l'emploi octroyée par l'AVIQ.
- Une subvention exceptionnelle relative au paiement d'un Eco chèque d'une valeur de 250 € par membre du personnel de l'institution ;

- De la subvention relative aux contrats renforts de l'accord non marchand 2021-2023
 - Les subsides fonctionnement Loterie Nationale : calculé sur base des frais de fonctionnement de l'ASBL et de ses services pour un montant total de 29.474 €.
 - 4. Les Subsides et Subventions Aides à l'emploi pour un montant total de 378.423 € et ce poste se détaille comme suit :
 - Le Maribel : aide octroyé par le Fonds Maribel social par la « prise en charge » du salaire de membre du personnel de l'ASBL (6 travailleurs engagés dans ce cadre). Montant de l'aide : 228.911 €
 - Les subsides APE en forte augmentation par rapport à 2021 à la suite de la réforme (compensation du paiement des charges patronales pour les contrats APE)
 - Congés éducations : Le Forem octroi une aide financière relative à des congés éducations octroyés au personnel pour suivre des formations. Cette aide financière couvre les heures de congés prises pour ces formations.
 - Réduction de charges sur précompte professionnel : cette réduction est octroyée pour les rémunérations à la suite de la prestation de travail supplémentaire donnant droit à un sursalaire. Cette réduction s'applique seulement aux 130 premières heures de travail supplémentaire que le travailleur a prestées, pour revenus modestes et aux travailleurs qui ont droit à un bonus de travail.
 - Réduction ONSS : l'ASBL bénéficie d'une réduction ONSS, cependant, ce montant est récupéré par l'AVIQ.
 - 5. Les autres produits d'exploitations :
 - a. Autres subsides et subventions : ce poste se détaille comme suit :
 - Les subsides des communes (Canon Huy - Marchin) équivalent au bail emphytéotique que l'on retrouve dans les charges.
 - b. Intervention INAMI/Mutuelles pour un total de 594.588 € ce poste se compose comme suit :
 - INAMI sur les soins infirmiers
 - INAMI sur les soins kiné
 - c. Les recettes liées à la cafétaria, au gala, à la vente de bière et aux différentes activités génératrices de fonds ;
 - d. Récupération de frais engagés pour bénéficiaires pour 200.556 €. Ce poste reprend les montants des dépenses spécifiques pour les bénéficiaires tels que des frais de pharmacie, mutuelles, médecins, langes, activités/loisirs et divers frais personnalisables. Cette « recette » couvre les charges y relatives que l'on retrouve dans les dépenses dans le poste « frais spécifiques pour compte du bénéficiaire refacturés » d'une part et dans les frais médicaux d'autre part.
 - e. Parts contributives parents pour 709.011 €, ce poste se compose des parts contributives relatives au SAJA en fonction des présences, de la part contributive sur la mobilité toujours relative au SAJA d'une part et à l'hébergement d'autre part. Il est important d'être attentif au fait que la part contributive relative à l'hébergement (SRA) est récupérée par l'AVIQ et se retrouve dès lors en charges.
 - 6. Les produits d'exploitation non récurrents :
 - a. Produits exceptionnels comprennent principalement la régularisation relative au poste « fournisseurs » des années antérieures tel que Partena ;
- Le poste « coût des ventes et prestations » pour un montant de 8.120.325 € a subi une très forte augmentation par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique comme suit :

- Approvisionnement et marchandises pour 271.776 € en 2022 contre 232.862 € en 2021 :
 - Comprenant : les achats relatifs au fonctionnement des 3 services et donc aux bénéficiaires comme l'alimentation, la vaisselle et petit matériel, les produits et accessoires de toilettes, tout ce qui est textiles et habillement (linges de lit, vêtements), le petit matériel jetable, les médicaments courants, les spécialités pharmaceutiques, etc... ainsi que les variations de stocks.
 - Une variation significative par rapport à 2021 s'explique par l'augmentation des prix des produits tant alimentaires que les autres,
- Services et biens divers pour un montant total de 831.770 € en 2022 contre 590.285 € en 2021 :
 - Comprenant : les dépenses liées au fonctionnement de l'ASBL telles que :
 - Les contrats de locations y inclus le bail emphytéotique que l'on retrouve en produits, les locations de matériel, les produits et matériel d'entretien, les entretiens et petites réparations du bâtiment, ascenseurs, matériel de sécurité, matériel de cuisine, de buanderie, de bureau, matériel informatique, matériel médical, entretien et réparation des véhicules. Ce dernier a fortement augmenté par rapport à 2021, nos véhicules se faisant très vieux, il y a de plus en plus de frais à réaliser (23.611 € en 2022 contre 12.041 € en 2021).
 - On constate une très forte augmentation des frais relatifs à l'Energie comme le mazout de chauffage, l'électricité, l'eau et le carburant pour les véhicules par rapport à 2021. Comme on le craignait, la guerre en Ukraine a provoqué une hausse considérable du prix de l'énergie. En effet, le mazout de chauffage a subi une forte augmentation, mais ce sont les frais relatifs à l'électricité qui ont subi la plus forte augmentation, en effet, ce poste a plus que doublé par rapport à 2021 (120.177 € en 2022 contre 49.667 € en 2021). Le poste de consommation d'eau de 2022 est relatif à la consommation réelle de l'institution, en 2021, une régularisation avait été réalisée à la suite de fuites et travaux de réparation, ceci explique cette différence.
 - En ce qui concerne les frais administratifs tels que téléphone, poste, logiciel, fourniture de bureau, etc...il apparaît également une augmentation significative du fait de l'augmentation des prix ;
 - Les frais d'organisations d'activités et de loisirs pour les bénéficiaires qui incluent les activités éducatives. Les services ont repris leurs activités qui étaient toujours limitées en 2021, ceci explique l'augmentation par rapport à 2021 ;
 - Les assurances : véhicules, RC, incendie, matériel, missions, ...
 - Les frais de formations du personnel ont également subi une forte augmentation. Les formations réalisées en 2021 ont été poursuivies et de nouvelles formations ont également été proposées aux équipes, selon le plan de formation ;
 - Les services extérieurs : on y retrouve les frais relatifs au secrétariat social pour la gestion des Salaires, les frais administratifs relatifs aux soins infirmiers, les frais de gestion administrative et financière ainsi que les prestations des services infirmiers indépendants, les frais d'avocats, les honoraires d'architectes, les honoraires des réviseurs relatifs aux comptes 2021 pour le cabinet Leboute et 2022 pour le bureau TKS AUDIT, auparavant ces frais étaient comptabilisés l'année de la révision et non l'année se rapportant à la révision. Nous avons donc régularisé cette comptabilisation ;

- les honoraires d'experts : nous avons fait appel à une société de consultance pour effectuer l'analyse et proposer une stratégie énergétique pour les bâtiments afin de répondre à un appel à projet d'un UREBA exceptionnel qui on espère devrait aboutir en 2023 voire 2024 ;
- Rémunérations, charges sociales et pensions pour un montant de 6.057.121 € en 2022 contre 5.179.217 € en 2021. Ce poste a subi une très forte augmentation par rapport à 2021.
 - Comme expliqué pour les subsides, nous avons subi après l'indexation d'octobre 2021 à 5 nouvelles indexations en 2022 ;
 - Nous avons procédé à l'engagement, en contrat à durée déterminée, de personnel dit « renfort » à la suite de l'accord non marchand 2021-2023 (le subside y relatif couvre ces frais) ;
 - A la demande du réviseur nous avons provisionné un montant de 137.268 € pour le paiement des heures supplémentaires en suspens depuis un certain temps. Il y a en effet, près de 3.500 heures supplémentaires à couvrir. Les équipes ont été et sont toujours confrontées à effectuer des heures pour combler le manque de personnel du fait des maladies et/ou départs, n'ayant pas toujours la possibilité de remplacer le personnel avant un mois d'arrêt de maladie, ou par manque de candidat aux postes ouverts. Ces heures s'accumulent depuis un certain nombre de mois voire d'années.

À la clôture de l'exercice, l'ASBL comptait en moyenne 137 membres du personnel, 108,20 Equivalents Temps Pleins, dont 46 travailleurs temps plein et 91 travailleurs à temps partiel. Pour 147.471 heures effectivement prestées.

L'équipe de l'ASBL se compose par catégorie professionnel comme suit :

- 1 ETP personnel de direction
- 92 ETP Employés
- 16 ETP ouvriers
- 1 ETP autre (apprentis)

- Amortissements réductions de valeur sur immobilisation
 - représentent ici la dotation d'amortissement sur les investissements de l'ASBL y inclus les investissements de l'année (bâtiment, machines et outillages, matériel, mobilier et matériel roulant). Amortissement et réductions de valeur pour un montant de 143.497€
Ce poste subit une diminution du fait que certains investissements sont totalement amortis.
- Autres charges d'exploitation comprenant :
 - Les taxes sur le patrimoine, sabam, taxe sur le nouveau véhicule, le nécessaire ayant été fait auprès du SPF pour récupérer les taxes de circulations des autres véhicules. Nous sommes toujours en attente de la régularisation concernant le dernier acheté;
 - Les frais spécifiques pour compte des bénéficiaires refacturés comprennent ici toutes les dépenses spécifiques pour les bénéficiaires et qui leur sont refacturés et se retrouvent ainsi dans les produits.
 - Frais médicaux : on y retrouve tous les frais relatifs aux soins des bénéficiaires qui leur sont refacturés.
 - Parts contributives représentent la part contributive réclamée aux bénéficiaires du SRA que l'AVIQ récupère comme expliqué dans les comptes de produits.

Ainsi que le montant de la réduction de l'ONSS à rembourser à l'AVIQ,

- Les charges d'exploitation non récurrentes :
 - Le poste « Charges exceptionnelles » des régularisations de subsides des années antérieures telles que l'ancienneté reçue en mai 2022, des régularisations de comptes « clients » des années antérieures.
- Le poste « Produits financiers » on y retrouve les intérêts relatifs à l'emprunt CRAC que l'on retrouve dans les charges financières,
- Les produits non récurrents :
 - Les produits exceptionnels s'élèvent à 32.526 €,
 - Subsides relatifs aux exercices antérieurs (utilisation du report de subside Aviq de 2021 afin de couvrir la régularisation de l'ancienneté barémique y relative)
 - Des régularisations de subvention 2019
 - La clôture des créances et dettes vis-à-vis de l'AVIQ des années précédentes à 2019 à la suite de l'audit financier 2017 et 2018.
- Le poste « Charges financières ». On y retrouve les intérêts relatifs à l'emprunt CRAC, les intérêts sur les emprunts CBC et les frais de gestion des comptes bancaires.

L'exercice 2022 se clôture avec un résultat négatif de 230.770 €.

Cette perte s'explique principalement d'une part par une forte augmentation de la masse salariale mais principalement due à la provision relative aux heures supplémentaires, et d'autre part la forte augmentation des frais de fonctionnement et principalement de l'énergie, et ce, en raison de la crise économique que l'on subit à cause de la guerre en Ukraine.

C. Analyse comparative de l'état de TRESORERIE

TRESORERIE NETTE de l'Aviq	déc-22		déc-21		12/2020
disponible	1.601.575		1.744.557		1.716.624,39
dettes financ. Échéant dans l'année	-40.268		-22.976		-8.305,09
"dettes AVIQ"	-1.114.767		-961.585		-1.297.652,53
trésorerie nette	446.540		759.997		410.666,77

Trésorerie nette = Fonds de Roulement – Besoin en fonds de roulement

A la lecture du tableau, la trésorerie nette de l'ASBL s'élève à 446.540 € calculée par une disponibilité bancaire s'élevant à 1.601.575 € diminué des dettes financières échéants dans l'année et des dettes cumulées vis-à-vis de l'AVIQ y inclus les produits à reporter depuis 2019 représentant des subsides non utilisés. Il faut signaler également que le montant de la reconversion est inclus dans la trésorerie nette.

Cependant, il ne faut pas omettre les autres informations du bilan, d'une part les dettes à moins d'un an (dettes commerciales et sociales) et les actifs circulants d'autre part.

8. Budget 2023

Le budget est élaboré sur base de 4 paramètres :

- Application des tarifications de subventionnement et règlementations de l'A.Vi.Q.: pour tout ce qui concerne les subsides forfaitaires.
- Estimation rigoureuse de la masse salariale : barèmes, anciennetés, charges patronales, type de contrat, aides à l'emploi, plan tandem, pécules et provisions pour pécules de vacances...
- Estimation basée sur l'historique et les hypothèses retenues pour les autres recettes ou dépenses en tenant compte du réalisé de l'année précédente.
- Possibilité de la prise en considération des besoins exprimés par les responsables de services en termes de personnel et de matériel.

Le Château Vert ASBL
Tableau financier / Budget - Réalisés

RECETTES				DEPENSES			
	Budget 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	
1. Subsidés et Subventions AVTQ	6.201.357	5.601.195	4.934.307	6.653.083	6.057.122	5.179.217	
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	476.222	447.734	336.608	1.889.414	1.938.929	1.603.023	
3. Autres Subsidés et Subventions	33.918	33.246	34.126	309.400	260.464	233.702	
4. Parts contributives parents	723.192	709.011	663.245	431.425	508.173	483.286	
5. Interventions INAMI / Altruistes	607.050	594.588	596.594	1.076.210	1.005.994	794.209	
6. Dons et sponsoring	48.000	18.645	12.785	193.425	173.656	154.348	
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	223.500	200.556	222.007	313.000	278.451	130.485	
8. Remboursement Assurances	0	6.449	12.287	63.800	60.527	52.468	
9. Produits divers	48.500	40.316	32.095	30.925	30.006	26.053	
				131.000	150.548	137.413	
				41.455	46.743	24.745	
				1.250	491	721	
				30.900	25.947	19.125	
				7.355	8.163	9.800	
				40.000	32.203	24.659	
10. Produits financiers	0	1.728	1.867	223.500	199.961	214.389	
				64.700	62.807	34.363	
				7.679	9.224	7.657	
				0	82.267	49.806	
SOUS - TOTAL RECETTES	8.457.739	7.824.487	6.878.611	8.542.497	7.986.051	6.782.239	
12. Amortissement subsides d'investissements	74.630	74.291	75.498	177.200	143.498	157.256	
TOTAL RECETTES	8.532.369	7.898.779	6.954.109	8.719.697	8.129.549	6.939.496	
Resultat de l'exercice / perte	187.328	230.770	-	8.719.697	-	11.614	
Recettes / résultat inclus	8.719.697	8.129.549	6.954.109	8.719.697	8.129.549	6.954.109	

A la lecture de ce tableau financier, on constate que l'année 2023 présenterait un résultat négatif important de 187.328 €.

Cette perte s'explique principalement par le coût de l'énergie très élevé. En effet, en 2021 le réalisé faisait apparaître un montant de dépenses relatif à l'énergie de +- 140.000 €. En 2022 ce montant a pratiquement doublé et ce principalement sur le poste « électricité ». Au vu des dernières factures d'électricité, le coût de ce poste passerait du simple au triple, la facture relative à la consommation électrique en novembre 2021 s'élevait à 4.489,95 € contre 13.072,52 € en novembre 2022. Avec un coût au kwh de 45,586 € en 11/2022 contre 15,064 € en 11/2021

Le budget subit une forte augmentation par rapport au réalisé 2022. Les frais de personnel sont largement supérieurs au réalisé 2022,

Cela représente une augmentation de plus ou moins 10%.

Cependant, une augmentation de la masse salariale annuelle s'élève en générale à un peu plus de 6 % du fait de l'augmentation barémique d'une part, et l'indexation d'autre part.

En 2023, non seulement nous enregistrons l'augmentation barémique et 1 indexations de 2% mais il ne faut pas oublier les indexations successives qui ont eu lieu en 2022 (5) ce qui implique une augmentation générale des salaires.

De plus la subvention complémentaire par le nouvel accord non marchand nous « pousse » à une augmentation du volume de l'emploi de 2% (engagements qui ont été fait en cours d'année 2022, en 2023 il faut donc considérer le salaire de 2ETP sur 12 mois. À partir du 1er avril, le contrat de la personne chargée de l'accueil (article 60) prend fin, nous nous sommes rendu compte que ce poste était réellement nécessaire et il est donc prévu l'engagement d'une nouvelle personne à 80 % dans un premier temps.

Il faut également tenir compte de la nouvelle réforme relative à la réduction collective de la durée du travail avec embauche compensatoire. Nous recevrons en contrepartie une subvention complémentaire y relative (non reprise dans les recettes n'ayant pas encore les chiffres et donc ...pour mémoire)

L'ASBL compte +- 98 ETP en contrat CDI (inclus contrats renforts en CDD et contrats étudiants) le poste budgétaire représente donc toutes les rémunérations y inclus les « malades longues durées » en règle générale, les contrats de remplacement relatifs au maladie ont un coût moins élevé et ceci impactera donc le réalisé. Le nombre d'ETP au total comprend en arrondissant :

43 ETP éducateurs, 7 aides-soignants, 9 infirmier(e)s, 3 kinésithérapeutes, 2 Ergothérapeutes, 1 logopède, 1 psychologue, 2 assistantes sociales, 5 chefs éducateurs, 14 ouvriers, 3,5 service administratif, 3 responsables de services (dont 2 dans l'équipe de direction), 1 directrice, 1ETP étudiant, en effet, nous avons des étudiants dans tous les services tout au long de l'année et le cumul des contrats en heures prestées équivaut à 1ETP

Les frais de fonctionnement subissent eux aussi une forte augmentation. Comme nous l'avions prévu en début 2022, nous subissons l'inflation à tous les niveaux.

En contrepartie les subsides suivent la même progression.

Amortissements : ce poste évolue toujours en fonction de nouveaux investissements, ayant fait des investissements en 2022 et en projetant à nouveau en 2023 celui-ci en est impacté.

Concernant les investissements :

- Entretien des extérieurs
- La réalisation d'un garage à vélo prévu en 2022 n'a pas encore été réalisé, mais il est planifié pour 2023
- Il serait nécessaire de faire des aménagements et « rebouchage » de trous au parking, c'est la raison pour laquelle nous avons considéré un certain montant, cependant, nous pourrions faire appel aux communes de Marchin et/ou Huy pour ces travaux, en effet, il serait nécessaire de refaire la route d'accès au Château vert, la dégradation de celle-ci impacte le confort et la sécurité de nos bénéficiaires lorsqu'ils sont véhiculés
- Adaptation de la buanderie pour une meilleure ergonomie du travail du personnel et des bénéficiaires – réalisation d'un « châssis » pour les paniers à linge le budget estimé à 7.250 € ainsi que l'achat de petit matériel
- Concernant le matériel de cuisine, nous avons fait l'acquisition en 2022 d'une friteuse, une sauteuse, un robot coupe (hachoir) et un lave-vaisselle professionnel avait été prévu mais pas encore acheté, donc celui-ci revient dans les budgets
Nous sommes à l'heure actuelle sur l'étude de changement d'organisation des repas, en travaillant avec une société de catering afin de fournir aux bénéficiaires des repas équilibrés et mieux adaptés encore. Pour ce faire, nous devons investir dans une cellule de refroidissement, et de chariots chauffants ainsi que du petit matériel. Tous ces investissements pour la cuisine s'élèveraient 32.000 €
- Matériel paramédical : nous devons acheter une nouvelle table de kiné, et un nouveau lève-personne pour une meilleure ergonomie et une meilleure sécurité pour les travailleurs et bénéficiaires
- En 2022, dans les grosses réparations du bâtiment, nous avons remplacé, entre autres, la centrale d'alarme incendie à la rotonde et nous remplacerons celle du bâtiment principal qui avait été prévu en 2022 également. Celle-ci sera compatible lors de la construction de nouveaux bâtiments
- Nous devons refaire les WC de deux groupes dont un a été commencé fin 2022 et terminé début février, la salle de bain du 2B (projet mécène), réaliser un sas d'entrée pour la rotonde afin d'éviter la déperdition de chaleur à chaque ouverture de la porte d'entrée, une nouvelle cuisine au 3B
- Véhicules :
Nous avons acheté un véhicule adapté en 2022 et effectué la commande d'un deuxième qui arrivera, si tout va bien, en février ;
Il faudra envisager l'acquisition d'un nouveau supplémentaire, nous devrions le commander en 2023 pour le réceptionner en 2024.
Nous devons procéder de la sorte les 2 à trois années à venir afin de renouveler totalement la flotte de véhicule. Les frais de réparations de ceux-ci sont très élevés vu leur grand âge....

POUR MÉMOIRE : à la suite de l'audit énergétique des bâtiments, nous avons rentré, auprès d'institutions telles que CAP48 et la Région Wallonne via un UREBA exceptionnel, des projets

de rénovations pour un montant total de +-2.600.000 € de travaux nécessaires à l'amélioration et la diminution des coûts d'énergie.

En fonction des réponses obtenues nous pourrons et devrons réaliser les travaux

Sachant que ces travaux auront un impact considérable sur les consommations et donc dépenses relatives à l'énergie, le retour sur investissement sera rapide.

9. Projets 2023

Il est prévu d'entamer ou de poursuivre toute une série de projets en 2023.

- **Contrat d'objectifs.**

Suite à leur démarrage en septembre 2022, les différents groupes de travail, prévus dans le cadre du contrat d'objectifs, poursuivront leurs réflexions durant cette année 2023. Des réunions seront prévues avec le comité de pilotage et ensuite avec l'équipe de direction afin d'acter officiellement les différentes avancées de ces groupes.

- **Réorganisation des réunions interdisciplinaires.**

En octobre 2022, une évaluation intermédiaire de la procédure de construction et d'évaluation des projets de vie a mis en lumière un manque du point de vue « collaboration » entre les différents services au sein de l'institution ainsi qu'un manque dans la procédure concernant les besoins des bénéficiaires. Nous profiterons donc de l'organisation des groupes de travail dans le cadre du contrat par objectif pour mener une réflexion autour de la procédure des projets de vie. Le travail pluridisciplinaire peut encore être optimisé en accentuant la collaboration entre l'éducateur référent, les équipes de soins et les paramédicaux. Le projet de vie peut également être amélioré en rendant essentiel la mise en lumière des besoins des bénéficiaires et en veillant à ce qu'ils soient présents lors des réunions qui les concerne directement.

- **Conseil des Usagers au S.R.J.**

En 2023, nous serons ravis de pouvoir tirer parti du groupe de travail établi dans le cadre du contrat par objectif pour développer le Conseil des Usagers du SRJ. Avec l'arrivée de nouveaux bénéficiaires au sein du SRJ, notamment les enfants de 0 à 6 ans, il est essentiel d'adapter et de recréer le fonctionnement du Conseil des Usagers afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

Notre objectif principal est de donner la possibilité aux enfants du SRJ d'exprimer leurs besoins et de contribuer activement à la prise de décision. Il est crucial d'établir une communication ouverte avec eux afin de comprendre leurs attentes et de partager les attentes du personnel encadrant. Ce dialogue mutuel nous permettra de créer un environnement plus inclusif et adapté aux besoins de tous les enfants du SRJ.

Parallèlement, au niveau du SRA et du SAJA, nous nous évaluerons l'organisation existante et veillerons à l'améliorer continuellement. Cette évaluation approfondie nous permettra de mieux comprendre les forces et les faiblesses de notre organisation actuelle, afin d'apporter les ajustements nécessaires pour optimiser son fonctionnement. Nous visons à garantir que le SRA/SAJA soit en mesure de fournir un soutien de qualité et des ressources appropriées à tous les bénéficiaires du SRA/SAJA.

- **Formation du personnel.**

- En vue de poursuivre les thématiques et l'organisation interne de formations, nous maintenons la réponse à l'appel à formations de l'A.Vi.Q. (pôle 2) :
 - **Accompagnement dans un nouveau modèle d'hébergement**
 - Formation confiée à Mr Naedgy Dahmani

- La contention chez la personne porteuse d'un handicap
 - Formation confiée à aux Formations Repère SRL – Mr François Evrad
- Accompagner l'enfant en situation de handicap (âgé de 0 à 6 ans) dans son développement spécifique
 - Formation confiée à Mme Sophie Gérard-Zaczek
- Formations sur site :
 - Une formation sur la manutention sera organisée en collaboration avec la firme Arjo (des observations ont été réalisées en 2022) – cette formation sera gérée par le groupe « bien-être » du contrat d'objectifs et rassemblera des représentants des différents métiers.
 - Une formation sur les matelas alternating sera organisée par Médipost pour quelques éducateurs et soignants.
- Formation qualifiante (promotion sociale) :
 - Une secrétaire terminera une formation en comptabilité organisée par la C.B.C.E.C. – débutée en 2020.
 - Une éducatrice A2 poursuivra sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) débutée en 2021.
 - Un éducateur A2 poursuivra sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) débutée en 2022.
 - Le coordinateur de l'équipe technique terminera sa formation de conseiller en prévention niveau 2 organisée par l'IFAPME – débutée en 2022.
 - 4 aides-soignants débiteront la formation sur les actes complémentaires.
- Formations individuelles :
 - En janvier 2023, 2 éducatrices du S.R.J. participeront à une formation intitulée : « Outils pour favoriser une communication optimale » réalisée par l'AViQ.
 - En janvier 2023, 2 éducatrices du S.R.J. participeront à une formation intitulée : « Pour une utilisation efficace de ses émotions » organisée par l'AViQ.
 - De janvier à mars 2023, le responsable logistique participera à 9 modules sur les marchés publics donnés par ESIMAP.
 - En mars 2023, 2 logopèdes suivront une formation sur les troubles oromyofonctionnels réalisée par l'UPLF.
 - En mars 2023, la responsable santé suivra une formation à la supervision collective réalisée par l'asbl Université de Paix.
 - En mars 2023, une logopède entamera une formation en médiation animale réalisée par l'Institut Belge de Zoothérapie.
 - En mars-avril 2023, 2 éducateurs du S.R.J. participeront à une formation sur les soins palliatifs organisée par l'AViQ.
 - En avril 2023, 2 kinésithérapeutes participeront au Vigo Academy Days pour se former à divers matériels orthopédiques.
 - En avril 2023, le responsable logistique suivra un webinaire sur la nouvelle plateforme d'e-procurement organisé par ESIMAP.

- En avril 2023, un éducateur du S.R.J. participera à une formation intitulée : « Accompagner le deuil des usagers » organisée par l'AViQ.
 - En mai 2023, une déléguée syndicale suivra une journée de formation contre les discriminations au travail organisée par la CNE.
- **Logiciel PEPS.**
En 2023, étant donné l'absence provisoire du référent peps, dans un premier temps, deux personnes sont chargées de suivre la bonne utilisation/ compréhension des équipes et de gérer les urgences éventuelles.
Dans le deuxième semestre 2023, un état des lieux sera fait et de nouvelles fonctionnalités feront l'objet d'une formation auprès des équipes.
 - **Projet de « Je » à « Nous » : Cultivons nos différences.**
 - La suite des 1ères rencontres avec cette fois le SRA, le SAJA et l'équipe de nuit auront lieu en 2023. Ces rencontres se baseront, comme en 2022, sur le « sens » du travail en tant qu'éducateur au Château Vert.
 - Une deuxième rencontre aura également lieu à partir de septembre 2023 autour d'un atelier sur la notion de construction d'équipe. Quelle équipe sommes-nous ? Quel style de management déployer ensemble ?
 - Pour finir, une troisième rencontre s'effectuera fin 2023 et début 2024 autour du thème de « Je à nous ».
Comment travailler ensemble ? Pourquoi travailler ensemble ? Quels sont les apports du travail pluridisciplinaire... ? Qu'est-ce qui facilite la collaboration ? Qu'est-ce qui la freine ? Pourquoi passer de « JE » à « NOUS » ? Pourquoi est-ce une opportunité et une chance pour chacun d'entre-nous et pour l'institution ?
 - **Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (E.V.R.A.S.)**
La cellule E.V.R.A.S continuera de vivre à travers l'analyse des situations vécues au sein de l'institution autour des problématiques EVRAS. Néanmoins, après avoir organisé une formation de sensibilisation avec les équipes du S.R.J., il est temps d'aller plus loin encore et d'organiser une formation pôle 2 pour le S.R.J. mais aussi pour le S.R.A. autour du thème « comment analyser chaque situation EVRAS et émettre des pistes de solutions efficaces ? Quels sont les outils d'analyse à déployer pour se faire ? »
En effet, cette formation permettra aux équipes confrontées à ces difficultés de disposer d'outils d'analyses qui leur permettront d'être encore plus efficaces.

La cellule EVRAS sera donc logiquement élargie au S.R.A. Nous pourrons ainsi disposer d'une équipe SRJ-A qui œuvrera autant autour des situations qui concerne le S.R.J. que le S.R.A.
 - **Volet administratif :**
 - Une révision du règlement de travail aura lieu en collaboration avec un service externe.
 - Nous poursuivrons la mise en ordre et en commun des documents officiels : dossier de candidature, attestations, procédures,... Le travail a déjà été entamé au niveau médical.

- Nous mettrons en place une nouvelle procédure pour les différents achats institutionnels.
- **Nouvelles constructions.**
Suite au 2^e marché public européen réalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2023, le projet de construction pourra se concrétiser réellement par le choix des soumissionnaires et le lancement du chantier.
Côté financier, vu la hausse des prix des matériaux, l'appel aux dons se poursuivra.
- **Amélioration et embellissement de l'infrastructure.**
 - Des travaux seront réalisés au sein des groupes :
 - Des nouveaux WC PMR seront installés au 1^{er} étage
 - Une nouvelle cuisine verra le jour au 3B
 - Les accès de la Rotonde et de l'Envol seront sécurisés
 - La salle de bain du 2B sera rénovée
 - La porte principale de la Rotonde sera remplacée et un SAS sera installé en vue d'un confort de vie et d'une économisation de l'énergie
 - Des projets sont également prévus pour les véhicules :
 - Un nouveau véhicule sera acheté pour le SAJA
 - Une procédure de contrôle des véhicules (propreté, jauge d'essence,...) sera mise en place
 - Une nouvelle centrale incendie sera installée pour le bâtiment principal.
 - L'achat d'un lave-vaisselle professionnel est prévu pour la cuisine.
 - Dans le cadre du groupe de travail réfléchissant sur le « Bien-être au travail », un projet de réhausse des mannes de la buanderie verra le jour.
 - Un préau à vélos sécurisé sera construit.
- **Action philanthropique**
La traditionnelle soirée de gala de bienfaisance aura lieu le samedi 18 novembre 2023 au Centre Culturel de Huy avec, au programme : « Le dîner de cons ».

10. Remerciements

2022 a donc vu de nombreuses réorganisations et mises en route de nouveaux projets. Je souhaite remercier l'ensemble du personnel pour leur mobilisation et leur accompagnement des bénéficiaires au quotidien, quelle que soit leur fonction. MERCI :

- Au personnel technique : pour la bonne tenue des bâtiments et des abords. Grâce à eux et à leurs mains en or, les bénéficiaires voient leur cadre de vie s'améliorer de jour en jour.
- Au personnel d'entretien et de buanderie : pour leurs doigts de fée qui font que les locaux et les tenues vestimentaires des bénéficiaires sont toujours impeccables.
- Au personnel de cuisine : pour leurs bons petits plats et leurs adaptations aux besoins et envies des bénéficiaires.
- Aux chauffeurs : pour leurs transports de qualité des bénéficiaires du S.A.J.A. mais également les autres transports éventuels vers des rdvs médicaux ou activités.
- Aux éducateurs et chefs éducateurs : pour leur accompagnement bienveillant des bénéficiaires au quotidien. Cet accompagnement a été mis à rude épreuve cette année au vu du taux important d'absentéisme et de la difficulté de recruter.
- Au personnel de soins : pour la qualité des soins apportés aux bénéficiaires, même si, tout comme le personnel éducatif, l'équipe de soins a connu quelques vagues d'absentéisme qui ont engendré des difficultés dans la continuité des soins.
- Au personnel de nuit : pour la sécurité, la quiétude et les bons soins qu'ils assurent aux bénéficiaires.
- Au personnel paramédical : pour leurs suivis quotidiens qu'ils adaptent au mieux aux besoins des bénéficiaires et de l'organisation institutionnelle.
- Au médecin coordinateur et aux médecins traitants avec qui nous collaborons : pour le bon suivi des dossiers médicaux et l'état de santé des bénéficiaires.
- Au personnel psycho-social : pour leur soutien aux bénéficiaires et à leur famille et à leur faculté d'adaptation aux différentes situations.
- Au personnel administratif : pour leur bon suivi de tout le volet administratif indispensable à l'institution et pour leur accueil bienveillant envers les différentes demandes « tout venant ».
- A l'équipe de direction et au responsable logistique : pour leur dynamisme et leur gestion inventive de leurs équipes respectives. Les postes de responsable ne sont pas des postes faciles car tout le monde attend d'eux la perfection. Or, personne n'est parfait, mais ce qui est certain, c'est que chacun d'entre eux a fourni le meilleur de lui-même pour soutenir ses équipes et fournir un accompagnement optimal aux bénéficiaires.

Pour conclure, je souhaite remercier les membres du Conseil d'administration pour la confiance accordée et leur réel soutien ainsi que la Ville de Huy et la Commune de Marchin pour leur appui permanent envers le Château Vert.

Cécile Lefebvre
Directrice